



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

4C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet TBIPS - PROFESSIONAL SERVICES	
Solicitation No. - N° de l'invitation T8086-152167/A	Amendment No. - N° modif. 010
Client Reference No. - N° de référence du client T8086-152167	Date 2017-03-07
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-384-30689	
File No. - N° de dossier 384zm.T8086-152167	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-03-28	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Beaudoin, Michael	Buyer Id - Id de l'acheteur 384zm
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4892 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-1207
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Sollicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
010

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

SOLLICITATION AMENDEMENT 010

CET AMENDEMENT EST PORTÉ À:

- **INCLURE LES QUESTIONS ET RÉPONSES SUIVANTES À LA SOLLICITATION**
- **MODIFIER L'ATTACHEMENT 4.1 QUALIFICATION DE L'ENTREPRISE (O1)**
- **MODIFIER L'ATTACHEMENT 4.1 QUALIFICATION DE L'ENTREPRISE (C1)**
- **PROLONGER LA DATE DE CLOTURE DE LA SOLLICITATION AU 28 MARS 2017 À 14H**
- **ATTACHER LES CRITÈRES D'ENTREPRISE L'ATTACHEMENT 4.1**

Question 151: À la suite de la publication de la présente invitation en décembre 2016, les exigences obligatoires de la Couronne étaient importantes. Ces exigences empêchaient plusieurs membres de l'industrie de se livrer à des efforts de soumission.

L'amendement n o 8, récemment publié, assouplissait énormément ces mêmes exigences ministérielles et, ce faisant, ouvrait la porte à une plus grande participation de l'industrie. Cependant, les efforts de resourcing n'auraient pas commencé. À cette fin, et compte tenu du fait que la Couronne peut être en meilleure position pour obtenir un résultat concurrentiel plus fort, nous demanderions une prorogation suffisamment longue pour permettre de recruter du temps pour les soumissions.

De plus, nous avons noté dans l'amendement n o 8, et maintenant l'amendement n o 9, une certaine confusion quant à ce que la Couronne recherche dans le cadre de ces mêmes exigences ministérielles.

Amendement no 8, réponse n o 110 - La Couronne semble indiquer que l'industrie peut se qualifier pour un volet (exemple: volet 1), à condition qu'ils soient en mesure de démontrer des contrats (trois), Ou les deux. Cependant, la réponse dans # 110 stipule également que "Seul le montant facturé pour la catégorie de ressource qui correspondent sera accepté « Si un membre de l'industrie a un contrat qui a facturé bien plus de 5 millions de dollars (peut-être 3 ou 4 ressources), la ressource du service d'assistance n'a facturé que 1,6 million de dollars, alors selon le dernier qualificatif de la réponse n ° 110, Toutefois, l'amendement n o 9, réponse n o 143, contredit alors la réponse précédente en indiquant que «a) la valeur contractuelle doit être d'au moins 2 M \$».

1. Nos contrats dépassent largement les 5 M \$. Pourtant, la catégorie du service d'assistance elle-même a facturé moins de 1,6 M \$. Ce contrat est-il conforme?
2. La Couronne pourrait-elle préciser quelle est la bonne réponse, 110 de l'amendement 8 ou no 143 de l'amendement no 9?
3. Compte tenu du fait que cette invitation continue de changer de façon importante, la Couronne pourrait-elle prolonger la date de clôture jusqu'au 31 mars afin de donner à l'industrie un délai suffisant pour chercher des ressources et mieux comprendre l'exigence une fois que la Couronne aura Précisé ce qui précède.

Réponse 151 – 1: Dans le scénario prévu dans votre question, les contrats seraient conformes à **O1** mais doit avoir obtenu l'octroi d'au moins trois (3) contrats dans le domaine de la gestion de l'information et de la technologie de l'information (GI-TI) pour un minimum d'un (1) catégorie de ressources, pour le volet pour lequel il présente une soumission; au moins un de ces contrats doit avoir été conclu avec un client gouvernemental (société d'État fédérale, provinciale ou municipale). le soumissionnaire doit y avoir consacré un minimum de cinq (5) ressources simultanément sur une période d'au moins douze (12) mois consécutifs dans les douze (12) dernières années.

Solicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
010

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

C1 Critères d'Entreprise Le Soumissionnaire doit démontrer d'expérience récente fournissant des services TI de consultation professionnelle. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit avoir facturé plus de 2 000 000 \$ de services de consultation en TI pour un minimum de deux catégories pour le volet pour lequel il présente une soumission. Par conséquent, dans le scénario prévu dans votre question, le Soumissionnaire ne recevrait aucun point pour **C1 Critères d'Entreprise**

Réponse 151 – 2:

Merci d'avoir remarqué l'erreur. La réponse 143 est incorrecte. Le Canada modifie l'exigence afin de corriger l'erreur et de supprimer ce qui suit de CRITÈRES D'ENTREPRISE

- le contrat doit avoir un calendrier d'exécution d'au moins deux (2) ans au cours des dix (12) dernières années
- **Pour les projets antérieurs similaires** : Dans les cas où la soumission doit comprendre la description de projets antérieurs semblables : (i) le projet doit avoir été réalisé par le soumissionnaire lui-même (l'expérience acquise par un sous-traitant proposé ou une société affiliée au soumissionnaire ne compte pas); (ii) le projet doit avoir été terminé avant la date de clôture des soumissions; (iii) toutes les descriptions de projet doivent comprendre, au minimum, le nom et le numéro de téléphone ou l'adresse de courriel d'un client cité en référence; et (iv) dans l'éventualité où le soumissionnaire présente plus de projets semblables que ce qui a été demandé, le Canada aura le plein pouvoir de choisir ceux qui seront évalués. Un projet sera jugé « similaire » aux travaux à effectuer dans le cadre du contrat subséquent s'il porte sur des travaux qui correspondent étroitement aux descriptions des SPICT Les travaux seront considérés comme « correspondant étroitement » si la description du projet inclut au moins 50 % des points de responsabilité figurant dans la description de la catégorie de ressources donnée.
- Seul le montant facturé pour la catégorie de ressource correspondante sera accepté
- **Remarque: Après la clôture de l'offre, si le Canada demande des précisions ou une vérification des renseignements fournis pour M1, le soumissionnaire doit fournir les coordonnées du contrat de référence. Si le soumissionnaire n'est pas en mesure de fournir les renseignements demandés, l'expérience réclamée ne sera pas considérée à des fins d'évaluation**

SUPPRIMER: ATTACHEMENT 4.1 CRITÈRES D'ENTREPRISE (O1)

INSÉRER: ATTACHEMENT 4.1 CRITÈRES D'ENTREPRISE (O1)

	Exigences obligatoires	Référence dans la proposition du soumissionnaire
O1	Qualifications de l'entreprise – Sommaire des projets Le soumissionnaire doit avoir obtenu l'octroi d'au moins trois (3) contrats dans le domaine de la gestion de l'information et de la technologie de l'information (GI-TI) pour un minimum d'un (1) catégorie de ressources, pour le volet pour lequel il présente une soumission; au moins un de ces contrats doit avoir été conclu avec un client gouvernemental (société d'État fédérale,	

<p>provinciale ou municipale).</p> <p>Le soumissionnaire doit clairement indiquer le volet pour lequel il présente une soumission.</p> <p>Pour chaque contrat mentionné :</p> <ul style="list-style-type: none">a) la valeur du contrat doit être d'au moins 2 M\$;b) le soumissionnaire doit y avoir consacré un minimum de cinq (5) ressources simultanément sur une période d'au moins douze (12) mois consécutifs dans les douze (12) dernières annéesc) pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir des références du client pour trois (3) contrats distincts en GI-TI (une référence par contrat) exécutés au cours des douze (12) dernières années. Les références doivent comprendre :<ul style="list-style-type: none">i. le nom de l'organisation;ii. le numéro du contrat;iii. une description des services fournis;iv. le nom et soit le numéro de téléphone, soit l'adresse courriel de la personne responsable du contrat dans l'organisation;v. la date d'octroi du contrat;vi. l'échéance du contrat;vii. la valeur monétaire du contrat;viii. le nombre de ressources fournies. <p>Seuls les services de consultation qui correspondent aux catégories de ressources pour le volet de travail pertinent de cette sollicitation seront acceptés à des fins d'évaluation.</p> <p>Si le soumissionnaire utilisant des contrats de SPICT pour démontrer l'expérience, la liste des catégories de ressources est suffisant.</p> <p>Pour les contrats non-SPICT, le travail effectué doit être similaire aux tâches génériques décrites pour la catégorie de ressource applicable en vertu de SPICT. Le soumissionnaire doit indiquer la catégorie de ressources SPICT équivalent dans sa réponse. Une copie des catégories de ressources du SPICT et de leurs listes de tâches génériques pour les catégories de ressources qui seront acceptées aux fins d'évaluation a été jointe à titre de pièce jointe 4.1 Annexe 1.</p>	
--	--

Solicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
010

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

The text below is being removed from **CORPORATE CRITERIA (R1) • Previous Similar Projects**

- (ii) a project must have been completed by the bid closing date;

SUPPRIMER: ATTACHEMENT 4.1 CORPORATE CRITERIA (R1)

INSÉRER: ATTACHEMENT 4.1 CORPORATE CRITERIA (R1)

	Exigences cotées	Points	Référence dans la proposition du soumissionnaire
C1	<p>Le Soumissionnaire doit démontrer d'expérience récente fournissant des services TI de consultation professionnelle. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit avoir facturé plus de 2 000 000 \$ de services de consultation en TI pour un minimum de deux catégories pour le volet pour lequel il présente une soumission.</p> <p>Seuls les travaux facturés depuis le 1er octobre 2006 seront acceptés.</p> <p>Les renseignements suivants doivent être fournis pour justifier le volume d'affaires réclamé:</p> <p>a) Numéro de contrat b) Date de début et de fin du (des) Contrat (s) c) Montant facturé pour le contrat d) Identifier les services facturés</p> <p>Seuls les services de consultation qui correspondent aux catégories de ressources pour le volet pertinent de cette sollicitation seront acceptés aux fins d'évaluation.</p> <p>Si le soumissionnaire utilisant des contrats de SPICT pour démontrer l'expérience, la liste des catégories de ressources est suffisant.</p> <p>Pour les contrats non-SPICT, le travail effectué doit être similaire aux tâches génériques décrites pour la catégorie de ressource applicable en vertu de SPICT. Le soumissionnaire doit</p>	<p>Max - 9 Points</p> <p>Les points seront attribués selon le volume d'affaires facturé de la manière suivante (M = Million):</p> <p>>\$2M à \$3.5M = 3 points >\$3.5M à \$5M = 6 points >\$5M en montant = 9 points</p>	

Solicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
010

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

<p>indiquer la catégorie de ressources SPICT équivalent dans sa réponse. Une copie des catégories de ressources du SPICT et de leurs listes de tâches génériques pour les catégories de ressources qui seront acceptées aux fins d'évaluation a été jointe à titre de pièce jointe 4.1 Annexe 1.</p> <p>Pour les projets antérieurs similaires : Dans les cas où la soumission doit comprendre la description de projets antérieurs semblables : (i) le projet doit avoir été réalisé par le soumissionnaire lui-même (l'expérience acquise par un sous-traitant proposé ou une société affiliée au soumissionnaire ne compte pas); (ii) toutes les descriptions de projet doivent comprendre, au minimum, le nom et le numéro de téléphone ou l'adresse de courriel d'un client cité en référence; et (iii) dans l'éventualité où le soumissionnaire présente plus de projets semblables que ce qui a été demandé, le Canada aura le plein pouvoir de choisir ceux qui seront évalués.</p> <p>Un projet sera jugé « similaire » aux travaux à effectuer dans le cadre du contrat subséquent s'il porte sur des travaux qui correspondent étroitement aux descriptions des SPICT a été jointe à titre de pièce jointe 4.1 Annexe 1. Les travaux seront considérés comme « correspondant étroitement » si la description du projet inclut au moins 50 % des points de responsabilité figurant dans la description de la catégorie de ressources donnée.</p> <p>Pour que le montant facturé soit accepté à des fins d'évaluation, le montant réclamé ne peut être que pour la ou les catégorie (s) qui sont similaires à celles du volet applicable et seul le montant facturé pour la catégorie de ressources sera accepté. Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune valeur de travail qui ne soit</p>		
---	--	--

Solicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
010

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

	pas pour les catégories du flux de travail applicable. Remarque : Les soumissionnaires ne sont pas tenus de fournir des factures avec leur offre.		
	Total: 9 points		

Réponse 151 – 3:

Le Canada accordera une nouvelle prorogation à la date de clôture.

- **SUPPRIMER: LA DATE DE CLOTURE DE LA SOLLICITATION 15 MARS 2017 À 14H**
- **INSÉRER: LA DATE DE CLOTURE DE LA SOLLICITATION 28 MARS 2017 À 14H**

Question 152: Veuillez vous référer à l'amendement 8, QA 108 qui stipule que «le Canada considère que 12 mois consécutifs constituent un délai raisonnable pour les besoins de l'évaluation étant donné la nature complexe de cette exigence et le niveau d'effort connexe. Alors que le Canada trouve 12 mois consécutifs à un délai raisonnable pour l'évaluation purposed, serait la Couronne s'il vous plaît préciser pourquoi exigence C "du contrat doit avoir été pour une durée d'au moins 2 ans ...» est resté inchangé.

Réponse 152: You are correct. This following criterion “**the contract must have a duration of at least two years within the last twelve (12) years**” was removed from the solicitation but was re-introduced in error as part of Réponse 143.

Please refer to Réponse to Réponse 151 for the changes ATTACHEMENT **4.1 CORPORATE CRITERIA (M1)**

Vous avez raison. Ce critère suivant « le contrat doit avoir été octroyé au minimum douze (12) mois, mais pas plus que dix (12) ans, avant la date de fermeture de cet appel d'offres » a été retiré de l'invitation à soumissionner mais a été réintroduit par erreur dans le cadre de la Réponse 143.

Question 153: Nous supposons que l'inclusion des renvois d'entreprise dans les critères d'évaluation O1 et C1 exige que les soumissionnaires démontrent qu'ils ont fourni auparavant des services identiques ou suffisamment semblables à ceux que Transports Canada exige actuellement. À cette fin, les exigences stipulant que les contrats d'au moins 2M \$, d'une durée de deux ans au cours des 12 dernières années, et de fournir cinq ressources simultanément pour une période de 12 mois. La combinaison de ces trois facteurs démontre sans aucun doute une forte capacité d'entreprise. Dans l'amendement 8, il y avait une exigence supplémentaire selon laquelle un projet devait avoir été complété à la date de clôture de la soumission. Cela empêche un soumissionnaire d'utiliser une valeur en dollars importante, un contrat pluriannuel qui est presque terminé en tant que référence, bien qu'un tel contrat exige plus de capacités de l'entreprise que l'exigence de transport actuelle. Le Canada acceptera-t-il un soumissionnaire démontrant un minimum de 2 M \$ de factures payées pour démontrer que les services ont été fournis en remplacement du projet après la clôture des soumissions

Sollicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
010

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Réponse 153: Ces critères ont été modifiés afin de supprimer la référence aux Projets similaires précédents pour **CRITÈRES D'ENTREPRISE (O1)**.

Veillez vous référer à la Réponse à la Réponse 151 pour les modifications apportées à la rubrique **ATTACHEMENT 4.1 CRITÈRES D'ENTREPRISE (O1) ET CRITÈRES D'ENTREPRISE (C1)**

Le Canada acceptera qu'un soumissionnaire démontre un minimum de 2 000 000 \$ de services de consultation en TI pour un minimum de deux catégories pour le volet pour lequel il présente une soumission.

Question 154: Veuillez vous reporter aux O1 et C1 qui indiquent que «si le Canada demande des précisions sur la vérification des renseignements fournis pour M1 / R1, le soumissionnaire doit fournir les coordonnées du contact de référence. Des références qui pourraient vérifier l'expérience devient de plus en plus difficile pour des projets passés pour diverses raisons (retraite, changement de poste, décès, etc.) La Couronne accepterait-elle des copies de contrats et de factures pour des contacts de référence qui ne pourraient pas être fournis au lieu d'une référence?

Réponse 154: Non, le Canada n'acceptera pas. Afin de démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit soumettre des références de clients. Cette exigence demeurera inchangée.

Question 155: Dans l'amendement 8, Q & R 110, la Couronne a inséré les clauses «Projets antérieurs semblables» aux titres O1 et C1. La clause inscrite dans O1 stipule que «(ii) un projet doit avoir été achevé à la date de clôture des soumissions» alors que la clause insérée dans R1 stipule que «(ii) un projet doit avoir été ouvert à la date de clôture des soumissions». À ce stade avancé du processus d'appel d'offres, il serait important de ne demander que des projets qui ont été achevés puisque les soumissionnaires ont déjà investi beaucoup de temps, d'argent et de ressources pour élaborer une proposition portant sur les projets qui représentent le mieux la demande de la Couronne. Nous demandons respectueusement à la Couronne de confirmer que pour l'exigence M1, les projets en cours seront acceptés à condition que ces projets répondent aux autres critères énoncés.

Réponse 155:

Réponse 155: Le Canada a supprimé l'exigence d'achèvement d'un projet à la date de clôture des soumissions

Ces critères ont été modifiés afin de supprimer la référence aux Projets similaires précédents pour **CRITÈRES D'ENTREPRISE (O1)**.

Veillez vous référer à la Réponse à la Réponse 151 pour les modifications apportées à la rubrique **ATTACHEMENT 4.1 CRITÈRES D'ENTREPRISE (O1) ET CRITÈRES D'ENTREPRISE (C1)**

Question 156: L'amendement 008, Q & A # 110 a ajouté l'exigence additionnelle que les sommaires de projet pour M1 et R1 doivent avoir été achevés à la date de clôture de la soumission. Étant donné que M1 requiert un minimum d'un (1) projet gouvernemental évalué à plus de 2 M \$, il faudrait probablement faire référence à un contrat Tier 2 des SPICT. La plupart des dernières attributions de contrats de niveau 2 du CTBR sont des contrats pluriannuels (5 ans étant la norme) et le soumissionnaire n'a aucun contrôle sur la durée du contrat. Si un contrat TBIP de niveau 2 satisfait à tous les critères de M1 mais est en cours, il semble exagérément restrictif d'exclure ces contrats (c.-à-d. Les récompenses récentes et

Solicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
010

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

l'expérience de travail par rapport au travail effectué il ya 12 ans).

Nous demandons respectueusement que les projets en cours soient autorisés pour les critères O1 / C1.

Réponse 156: Le Canada a supprimé l'exigence d'achèvement d'un projet à la date de clôture des soumissions

Ces critères ont été modifiés afin de supprimer la référence aux Projets similaires précédents pour **CRITÈRES D'ENTREPRISE (O1)**.

Veillez vous référer à la Réponse à la Réponse 151 pour les modifications apportées à la rubrique **ATTACHEMENT 4.1 CRITÈRES D'ENTREPRISE (O1) ET CRITÈRES D'ENTREPRISE (C1)**

Question 157: Nous aimerions demander à la Couronne de reconsidérer la réponse à la question no 146 lorsque la Couronne exige que l'expérience fournie pour les entreprises O1 et C1 soit effectuée pour les travaux terminés à la date de clôture des soumissions. Il existe plusieurs contrats de catégorie 2 de très grande envergure qui sont en cours, dont la taille et la complexité sont semblables à celles de Transports Canada. La Couronne pourrait-elle reconsidérer sa réponse et autoriser les contrats qui sont terminés ou en cours pendant au moins 12 mois avant la date de clôture de l'appel d'offres?

Réponse 157: Le Canada a supprimé l'exigence d'achèvement d'un projet à la date de clôture des soumissions

Ces critères ont été modifiés afin de supprimer la référence aux Projets similaires précédents pour **CRITÈRES D'ENTREPRISE (O1)**.

Veillez vous référer à la Réponse à la Réponse 151 pour les modifications apportées à la rubrique **ATTACHEMENT 4.1 CRITÈRES D'ENTREPRISE (O1) ET CRITÈRES D'ENTREPRISE (C1)**

Question 158: La réponse 110 de l'amendement n o 8 a fourni un nouveau texte pour O1 Corporate Qualifications; «Projets antérieurs semblables: Lorsque l'offre doit inclure une description de projets similaires antérieurs: (i) un projet doit avoir été complété par le soumissionnaire lui-même (et ne peut inclure l'expérience d'aucun sous-traitant proposé ou d'un affilié du soumissionnaire); (ii) un projet doit avoir été achevé à la date de clôture des soumissions; ... »

Cette nouvelle exigence exclura toutes les références de contrats / projets en cours. Nous estimons qu'il s'agit d'une exigence très restrictive à ajouter aux qualifications à ce stade tardif du processus d'appel d'offres, car cela limitera les contrats / projets auxquels les fournisseurs peuvent renvoyer pour O1.

Nous demandons respectueusement que le texte spécifique «un projet ait dû être achevé à la date de clôture des soumissions» soit retiré de l'exigence ministérielle O1.

Réponse 158: Le Canada a supprimé l'exigence d'achèvement d'un projet à la date de clôture des soumissions

Veillez vous référer à la Réponse à la Réponse 151 pour les modifications apportées à la rubrique **ATTACHEMENT 4.1 CRITÈRES D'ENTREPRISE (O1)**.

Question 159: La réponse 117-1 a introduit une nouvelle exigence relative à l'exigence ministérielle O1 a) en indiquant que «seuls les montants facturés pour la catégorie de ressources qui correspondent seront acceptés». Nous estimons qu'il s'agit d'une exigence très restrictive à ajouter aux qualifications à ce stade tardif du processus d'appel d'offres.

Solicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
010

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Je crois que cela peut avoir été une erreur car l'exigence de la société C1 est en fait l'exigence que les demandes «montant facturé», et O1 demande de «valeur contractuelle».

Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer ce qui suit:

-O1a) doit démontrer une **valeur contractuelle** de plus de 2 millions de dollars

-C1 doit démontrer > 2 millions de dollars **facturés** pour les catégories qui correspondent

Réponse 159-1: CRITÈRES D'ENTREPRISE O1 stipule que le soumissionnaire doit avoir obtenu l'octroi d'au moins trois (3) contrats dans le domaine de la gestion de l'information et de la technologie de l'information (GI-TI) la valeur du contrat doit être d'au moins 2 M\$.

Réponse 159-2: CRITÈRES D'ENTREPRISE (C1) stipule que le soumissionnaire doit avoir facturé plus de 2 000 000 \$ de services de consultation en TI pour un minimum de deux (2) catégories de ressources,.

Veillez vous référer à la Réponse à la Réponse 151 pour les modifications apportées à la rubrique **ATTACHEMENT 4.1 CRITÈRES D'ENTREPRISE (O1) ET CRITÈRES D'ENTREPRISE (C1)**

Question 160: Veuillez confirmer que le sommaire du projet répondant aux critères suivants sera accepté comme conforme aux exigences de la Qualification corporative O1:

- Un contrat de gouvernement municipal de deux ans qui a été accordé au cours des 12 dernières années.
- Nous avons facturé plus de deux millions de dollars pour les travaux achevés à ce jour pour des services semblables au flux de production sur lequel nous offrons.
- avoir fourni au moins cinq ressources simultanément pendant une période d'au moins 12 mois consécutifs.

Réponse 160: Le soumissionnaire doit avoir obtenu l'octroi d'au moins trois (3) contrats dans le domaine de la gestion de l'information et de la technologie de l'information (GI-TI) pour un minimum d'un (1) catégorie de ressources, pour le volet pour lequel il présente une soumission; au moins un de ces contrats doit avoir été conclu avec un client gouvernemental (société d'État fédérale, provinciale ou municipale). la valeur du contrat doit être d'au moins 2 M\$. le soumissionnaire doit y avoir consacré un minimum de cinq (5) ressources simultanément sur une période d'au moins douze (12) mois consécutifs dans les douze (12) dernières années.

Question 161: Re: Critère O1 & C1 - Amendement 9 Q & A # 146

La plupart des contrats GoC de grande valeur qui offrent des services professionnels semblables sont des contrats d'approvisionnement de plusieurs années (5 ans et plus) utilisant un modèle d'autorisation de tâches pour fournir des services «au fur et à mesure des besoins». Afin de s'assurer que les contrats de référence du soumissionnaire qui, dans les périodes ultérieures de leur période contractuelle, ne sont pas disqualifiés de la contrepartie simplement en raison de leur date d'expiration, la Couronne confirmerait-elle qu'elle acceptera les références de contrat pour O1 & C1, De «travail accompli» satisfait aux exigences énoncées?

Par exemple: plus de 2 millions de dollars facturés sur un contrat de travail terminé entre le 1er octobre 2006 et la date de clôture dans les catégories de ressources requises à condition que le contrat ait été complété plus de 2 ans. Cela continuerait d'être aligné sur la réponse de Transports Canada à la question 146 («À la suite des changements, le Canada exige que l'expérience fournie concerne les travaux qui ont été achevés à la date de clôture des soumissions») Contrats d'arrangement en matière d'approvisionnement qui sont semblables dans la portée et les services à utiliser pour démontrer l'expérience pertinente du soumissionnaire.

Solicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
010

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Réponse 161: Le Canada a supprimé l'exigence d'achèvement d'un projet à la date de clôture des soumissions

Please refer to Réponse to Réponse 151 for the changes **ATTACHEMENT 4.1 CORPORATE CRITERIA (M1) AND CORPORATE CRITERIA (R1)**.

Question 162: Re: Critère O1 & C1 De nombreux contrats de grande envergure, de taille et de portée semblables, sont attribués avec une période contractuelle initiale et des périodes d'option qui peuvent être exercées si le client croit que le fournisseur a bien performé et souhaite étendre ses services. Dans le cas où la période initiale du contrat (2 ans et plus) était terminée avant la date de clôture des soumissions et était modifiée pour exercer une période d'option qui est en cours, la Couronne accepterait-elle les services fournis dans le cadre de la période initiale du contrat Comme répondant à l'exigence O1 & C1 de «un projet doit avoir été ont été achevés à la date de clôture des soumissions»?

Réponse 162: Le Canada a supprimé l'exigence d'achèvement d'un projet à la date de clôture des soumissions

Ces critères ont été modifiés afin de supprimer la référence aux Projets similaires précédents pour **CRITÈRES D'ENTREPRISE (O1)**.

Veillez vous référer à la Réponse à la Réponse 151 pour les modifications apportées à la rubrique **ATTACHEMENT 4.1 CRITÈRES D'ENTREPRISE (O1) ET CRITÈRES D'ENTREPRISE (C1)**

Question 163: La Couronne peut-elle préciser quels «produits livrables» sont mentionnés dans la R2 a) approche et méthodologie visant à assurer la qualité et la rapidité des livrables soumis à l'Autorité technique de Transports Canada?

La Couronne se réfère-t-elle aux livrables de l'entreprise ou aux livrables fondés sur les ressources?

Réponse 163: Le Canada se réfère aux livrables qui sont requis dans le cadre de l'exécution du contrat. Des exemples de produits livrables peuvent inclure des rapports, des documents, des diagrammes, des présentations, des analyses, des résultats de recherche, des termes de référence, etc.

Question 164: «Suite à l'AQ 27, veuillez confirmer si le« livrable »est lié au produit livrable tel que décrit dans les AT individuelles ou s'il est lié au produit livrable du soumissionnaire qui fournit des ressources dans le calendrier AT?

Réponse 164: Le Canada demande des détails sur les livrables de ressources énoncés dans le contrat. Veuillez vous référer à la Réponse 163.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT LE MEME

PIÈCE JOINTE 4.1 – CRITÈRES D'ÉVALUATION

Critères obligatoires

Les critères d'évaluation contenus dans cette pièce jointe serviront à évaluer les soumissions pendant l'appel d'offres et à faciliter l'évaluation des ressources après l'attribution du contrat.

Le soumissionnaire ne doit pas proposer la même ressource plus d'une fois en réponse à cette sollicitation.

1.1 Qualifications de l'entreprise

	Exigences obligatoires	Référence dans la proposition du soumissionnaire
O1	<p>Qualifications de l'entreprise – Sommaire des projets</p> <p>Le soumissionnaire doit avoir obtenu l'octroi d'au moins trois (3) contrats dans le domaine de la gestion de l'information et de la technologie de l'information (GI-TI) pour un minimum d'un (1) catégorie de ressources, pour le volet pour lequel il présente une soumission; au moins un de ces contrats doit avoir été conclu avec un client gouvernemental (société d'État fédérale, provinciale ou municipale).</p> <p>Le soumissionnaire doit clairement indiquer le volet pour lequel il présente une soumission.</p> <p>Pour chaque contrat mentionné :</p> <ul style="list-style-type: none">a) la valeur du contrat doit être d'au moins 2 M\$;b) le soumissionnaire doit y avoir consacré un minimum de cinq (5) ressources simultanément sur une période d'au moins douze (12) mois consécutifs dans les douze (12) dernières années.c) pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir des références du client pour trois (3) contrats distincts en GI-TI (une référence par contrat) exécutés au cours des douze (12) dernières années. Les références doivent comprendre :<ul style="list-style-type: none">i. le nom de l'organisation;ii. le numéro du contrat;iii. une description des services fournis;	

	<ul style="list-style-type: none"> iv. le nom et soit le numéro de téléphone, soit l'adresse courriel de la personne responsable du contrat dans l'organisation; v. la date d'octroi du contrat; vi. l'échéance du contrat; vii. la valeur monétaire du contrat; viii. le nombre de ressources fournies. <p>Seuls les services de consultation qui correspondent aux catégories de ressources pour le volet de travail pertinent de cette sollicitation seront acceptés à des fins d'évaluation.</p> <p>Si le soumissionnaire utilisant des contrats de SPICT pour démontrer l'expérience, la liste des catégories de ressources est suffisant.</p> <p>Pour les contrats non-SPICT, le travail effectué doit être similaire aux tâches génériques décrites pour la catégorie de ressource applicable en vertu de SPICT. Le soumissionnaire doit indiquer la catégorie de ressources SPICT équivalent dans sa réponse. Une copie des catégories de ressources du SPICT et de leurs listes de tâches génériques pour les catégories de ressources qui seront acceptées aux fins d'évaluation a été jointe à titre de pièce jointe 4.1 Annexe 1.</p>	
--	--	--

	Exigences cotées	Points	Référence dans la proposition du soumissionnaire
C1	<p>Le Soumissionnaire doit démontrer d'expérience récente fournissant des services TI de consultation professionnelle. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit avoir facturé plus de 2 000 000 \$ de services de consultation en TI pour un minimum de deux catégories pour le volet pour lequel il présente une soumission.</p> <p>Seuls les travaux facturés depuis le 1er octobre 2006 seront acceptés.</p> <p>Les renseignements suivants doivent être fournis pour justifier le volume d'affaires réclamé:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Numéro de contrat b) Date de début et de fin du (des) 	<p>Max - 9 Points</p> <p>Les points seront attribués selon le volume d'affaires facturé de la manière suivante (M = Million):</p> <p>>\$2M à \$3.5M = 3 points >\$3.5M à \$5M = 6 points >\$5M en montant = 9 points</p>	

<p>Contrat (s) c) Montant facturé pour le contrat d) Identifier les services facturés</p> <p>Seuls les services de consultation qui correspondent aux catégories de ressources pour le volet pertinent de cette sollicitation seront acceptés aux fins d'évaluation.</p> <p>Si le soumissionnaire utilisant des contrats de SPICT pour démontrer l'expérience, la liste des catégories de ressources est suffisant.</p> <p>Pour les contrats non-SPICT, le travail effectué doit être similaire aux tâches génériques décrites pour la catégorie de ressource applicable en vertu de SPICT. Le soumissionnaire doit indiquer la catégorie de ressources SPICT équivalent dans sa réponse. Une copie des catégories de ressources du SPICT et de leurs listes de tâches génériques pour les catégories de ressources qui seront acceptées aux fins d'évaluation a été jointe à titre de pièce jointe 4.1 Annexe 1.</p> <p>Pour les projets antérieurs similaires : Dans les cas où la soumission doit comprendre la description de projets antérieurs semblables : (i) le projet doit avoir été réalisé par le soumissionnaire lui-même (l'expérience acquise par un sous-traitant proposé ou une société affiliée au soumissionnaire ne compte pas); (ii) toutes les descriptions de projet doivent comprendre, au minimum, le nom et le numéro de téléphone ou l'adresse de courriel d'un client cité en référence; et (iii) dans l'éventualité où le soumissionnaire présente plus de projets semblables que ce qui a été demandé, le Canada aura le plein pouvoir de choisir ceux qui seront évalués.</p> <p>Un projet sera jugé « similaire » aux travaux à effectuer dans le cadre du contrat subséquent s'il porte sur des travaux qui correspondent étroitement aux descriptions des SPICT a été</p>		
--	--	--

	<p>jointe à titre de pièce jointe 4.1 Annexe 1. Les travaux seront considérés comme « correspondant étroitement » si la description du projet inclut au moins 50 % des points de responsabilité figurant dans la description de la catégorie de ressources donnée.</p> <p>Pour que le montant facturé soit accepté à des fins d'évaluation, le montant réclamé ne peut être que pour la ou les catégorie (s) qui sont similaires à celles du volet applicable et seul le montant facturé pour la catégorie de ressources sera accepté. Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune valeur de travail qui ne soit pas pour les catégories du flux de travail applicable.</p> <p>Remarque : Les soumissionnaires ne sont pas tenus de fournir des factures avec leur offre.</p>		
	<p>Total: 9 points</p>		

<p>C2</p>	<p>Le soumissionnaire doit présenter une description détaillée de son approche proposée et de sa méthodologie établie par rapport aux éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) approche et méthodologie visant à garantir la qualité et l’opportunité des produits livrables soumis à l’autorité technique de Transports Canada; b) approche et méthodologie visant la reconnaissance et l’atténuation des risques pertinents que le soumissionnaire anticipe dans le cadre du travail subséquent, selon ses expériences précédentes; c) approche à la communication visant à s’assurer que les autorités administratives et techniques de Transports Canada sont tenus au courant de tous les progrès, difficultés, problèmes et risques qui peuvent survenir pendant l’exécution de travaux attribués 	<p>Max - 4 Points</p> <p>1 Point –</p> <p>1 Point –</p> <p>1 Point –</p>	
------------------	---	--	--

	<p>dans le cadre d'une autorisation de tâches;</p> <p>d) approche en matière de ressources humaines, y compris l'approche du soumissionnaire envers le recrutement, la formation et le perfectionnement de ressources qualifiées et le maintien en poste de celles-ci, visant à garantir la disponibilité de ressources de secours pour remplacer des ressources existantes ou proposées si cela s'avérait nécessaire dans le cadre d'une autorisation de tâches;</p> <p>e) approche visant à garantir des niveaux appropriés de transfert des connaissances au personnel de Transports Canada, y compris le plan de transition du soumissionnaire pour veiller à une transition harmonieuse et en douceur à la fin du contrat.</p>	<p>1 Point –</p>	
<p>Total : 4 points</p>			

1.2 Volet 1 – Soutien opérationnel

<p>Titre du poste B.10 Spécialiste, service de dépannage – Niveau 1</p>				
<p>Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.</p>		<p>Satisfait</p>	<p>Non satisfait</p>	<p>Où cela est attesté dans la soumission</p>
<p>O1</p>	<p>Trois (3) années d'expérience démontrée au cours des sept (7) dernières années dans la prestation de soutien technique de niveau 1 au sein d'un service de dépannage</p>			
<p>Critères cotés</p>		<p>Points accordés en fonction de l'expérience La ressource reçoit les points précisés pour le niveau d'expérience correspondant ci-dessous.</p>	<p>Points</p>	

C1	Expérience démontrée dans l’utilisation d’un logiciel de gestion des systèmes pour enregistrer et mettre à jour des appels de demande de soutien	<p>Maximum – 2 points</p> <p>1 point – Deux (2) années d’expérience démontrée dans l’utilisation d’un logiciel de gestion des systèmes pour enregistrer et mettre à jour des appels de demande de soutien</p> <p>2 points – Plus de deux (2) années d’expérience démontrée dans l’utilisation d’un logiciel de gestion des systèmes pour enregistrer et mettre à jour des appels de demande de soutien</p>		
C2	Expérience démontrée dans l’utilisation du logiciel de gestion des systèmes HP Service Manager pour enregistrer et mettre à jour des appels de demande de soutien	<p>Maximum – 2 points</p> <p>1 point – Deux (2) années d’expérience démontrée dans l’utilisation du logiciel de gestion des systèmes HP Service Manager pour enregistrer et mettre à jour des appels de demande de soutien</p> <p>2 points – Plus de deux (2) années d’expérience démontrée dans l’utilisation du logiciel de gestion des systèmes HP Service Manager pour enregistrer et mettre à jour des appels de demande de soutien</p>		
C3	Expérience démontrée dans la prestation de soutien aux utilisateurs pour les systèmes d’exploitation et les applications logicielles (images)	<p>Maximum – 4 points</p> <p>1 point – Deux (2) années d’expérience démontrée dans la prestation de soutien aux utilisateurs pour les systèmes d’exploitation et les applications logicielles (images)</p> <p>2 points – Trois (3) années d’expérience démontrée dans la prestation de soutien aux utilisateurs pour les systèmes d’exploitation et les applications logicielles (images)</p> <p>3 points – Cinq (5) années d’expérience démontrée dans la prestation de soutien aux utilisateurs pour les systèmes d’exploitation et les applications logicielles (images)</p>		

		4 points – Plus de cinq (5) années d'expérience démontrée dans la prestation de soutien aux utilisateurs pour les systèmes d'exploitation et les applications logicielles (images)		
C4	expérience démontrée dans la prestation de soutien aux utilisateurs pour l'outil de gestion des dossiers et des documents SGDDI/Hummingbird DM ou GCDocs	<p>Maximum – 3 points</p> <p>1 point – Une (1) année d'expérience démontrée dans la prestation de soutien aux utilisateurs pour l'outil de gestion des dossiers et des documents SGDDI/Hummingbird DM ou GCDocs</p> <p>2 points – Deux (2) années d'expérience démontrée dans la prestation de soutien aux utilisateurs pour l'outil de gestion des dossiers et des documents SGDDI/Hummingbird DM ou GCDocs</p> <p>3 points – Trois (3) années d'expérience démontrée dans la prestation de soutien aux utilisateurs pour l'outil de gestion des dossiers et des documents SGDDI/Hummingbird DM ou GCDocs</p>		
Total : 11 points (minimum de 5 points) :				

Titre du poste B.10 Spécialiste, service de dépannage – Niveau 2				
Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.		Satisfait	Non satisfait	Où cela est attesté dans la soumission
O1	Cinq (5) années d'expérience démontrée au cours des dix (10) dernières années dans la prestation de soutien technique de niveau 1 au sein d'un service de dépannage			
Critères cotés		Points accordés en fonction de l'expérience La ressource reçoit les points précisés pour le niveau d'expérience correspondant ci-dessous.	Points	

C1	Expérience démontrée de l'utilisation d'un logiciel de gestion des systèmes pour enregistrer et mettre à jour des demandes de soutien	<p>Maximum – 2 points</p> <p>1 point – Trois (3) années d'expérience démontrée de l'utilisation d'un logiciel de gestion des systèmes pour enregistrer et mettre à jour des demandes de soutien</p> <p>2 points – Plus de trois (3) années d'expérience démontrée de l'utilisation d'un logiciel de gestion des systèmes pour enregistrer et mettre à jour des demandes de soutien</p>		
C2	Expérience démontrée dans l'utilisation du logiciel de gestion des systèmes HP Service Manager pour enregistrer et mettre à jour des appels de demande de soutien	<p>Maximum – 2 points</p> <p>1 point – Trois (3) années d'expérience démontrée de l'utilisation du logiciel de gestion des systèmes HP Service Manager pour enregistrer et mettre à jour des appels de demande de soutien</p> <p>2 points – Plus de trois (3) années d'expérience démontrée de l'utilisation du logiciel de gestion des systèmes HP Service Manager pour enregistrer et mettre à jour des appels de demande de soutien</p>		
C3	Expérience démontrée à titre de chef d'équipe ou de superviseur dans un service de dépannage de TI ou un centre d'appels de TI	<p>Maximum – 4 points</p> <p>1 point – Deux (2) années d'expérience démontrée à titre de chef d'équipe ou de superviseur dans un service de dépannage de TI ou un centre d'appels de TI</p> <p>2 points – Trois (3) années d'expérience démontrée à titre de chef d'équipe ou de superviseur dans un service de dépannage de TI ou un centre d'appels de TI</p> <p>3 points – Cinq (5) années d'expérience démontrée à titre de chef d'équipe ou de superviseur dans un service de dépannage de TI ou un centre d'appels de TI</p>		

		4 points – Plus de cinq (5) années d'expérience démontrée à titre de chef d'équipe ou de superviseur dans un service de dépannage de TI ou un centre d'appels de TI		
C4	expérience démontrée dans la surveillance des indicateurs de rendement clés (IRC), comme les ententes sur les niveaux de service, dans un environnement de TI, et la production de rapports connexes	<p>Maximum – 4 points</p> <p>1 point – Deux (2) années d'expérience démontrée dans la surveillance des indicateurs de rendement clés (IRC), comme les ententes sur les niveaux de service, dans un environnement de TI, et la production de rapports connexes</p> <p>2 points – Trois (3) années d'expérience démontrée dans la surveillance des indicateurs de rendement clés (IRC), comme les ententes sur les niveaux de service, dans un environnement de TI, et la production de rapports connexes</p> <p>3 points – Cinq (5) années d'expérience démontrée dans la surveillance des indicateurs de rendement clés (IRC), comme les ententes sur les niveaux de service, dans un environnement de TI, et la production de rapports connexes</p> <p>4 points – Plus de cinq (5) années d'expérience démontrée dans la surveillance des indicateurs de rendement clés (IRC), comme les ententes sur les niveaux de service, dans un environnement de TI, et la production de rapports connexes</p>		
Total : 12 points (minimum de 6 points) :				

Titre du poste B.13 Spécialiste, soutien des opérations – Niveau 1					
Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.		Satisfait	Non satisfait	Où cela est attesté dans la soumission	
O1	Trois (3) années d'expérience démontrée au cours des sept (7) dernières dans la prestation de soutien pour le contrôle de l'accès (créer, supprimer, modifier, activer ou désactiver, et transférer des codes d'utilisateur et des comptes d'utilisateur)				
Critères cotés		Points accordés en fonction de l'expérience	Points		
		La ressource reçoit les points précisés pour le niveau d'expérience correspondant ci-dessous.			
C1	Expérience démontrée dans la prestation de soutien en personne aux clients, pour les nouveaux utilisateurs et pour ceux qui partent	Maximum – 2 points 1 point – Trois (3) années d'expérience démontrée dans la prestation de soutien en personne aux clients, pour les nouveaux utilisateurs et pour ceux qui partent 2 points – Plus de trois (3) années d'expérience démontrée dans la prestation de soutien en personne aux clients, pour les nouveaux utilisateurs et pour ceux qui partent			
C2	Expérience démontrée dans le traitement de demandes relatives aux codes d'utilisateur, aux comptes d'utilisateur et aux mots de passe pour l'ICP	Maximum – 2 points 1 point – Deux (2) années d'expérience démontrée dans le traitement de demandes par rapport aux codes d'utilisateur, aux comptes d'utilisateur et aux mots de passe pour l'ICP 2 points – Plus de deux (2) années d'expérience démontrée dans le traitement de demandes relatives aux codes d'utilisateur, aux comptes d'utilisateur et aux mots de passe pour l'ICP			
C3	Expérience démontrée dans la prestation de soutien aux utilisateurs de premier niveau pour les contrôles d'authentification, par exemple	Maximum – 2 points 1 point – Deux (2) années d'expérience démontrée dans la prestation de soutien aux utilisateurs de premier niveau			

	l'ICP d'Entrust, et les jetons matériels et logiciels	pour les contrôles d'authentification, par exemple l'ICP d'Entrust, et les jetons matériels et logiciels 2 points – Plus de deux (2) années d'expérience démontrée dans la prestation de soutien aux utilisateurs de premier niveau pour les contrôles d'authentification, par exemple l'ICP d'Entrust, et les jetons matériels et logiciels		
Total : 6 points (minimum de 3 points)				

Titre du poste B.13 Spécialiste, soutien des opérations – Niveau 2				
Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.		Satisfait	Non satisfait	Où cela est attesté dans la soumission
O1	Cinq (5) années d'expérience démontrée au cours des dix (10) dernières années dans la création et le soutien des images des systèmes d'exploitation et des applications logicielles			
Critères cotés		Points accordés en fonction de l'expérience La ressource reçoit les points précisés pour le niveau d'expérience correspondant ci-dessous.	Points	
C1	Expérience démontrée dans l'utilisation d'outils de gestion des systèmes, comme Tivoli, HP Service Manager ou Remedy	Maximum – 2 points 1 point – Cinq (5) années d'expérience démontrée dans l'utilisation d'outils de gestion des systèmes, comme Tivoli, HP Service Manager ou Remedy 2 points – Plus de cinq (5) années d'expérience démontrée dans l'utilisation d'outils de gestion des systèmes, comme Tivoli, HP Service Manager ou Remedy		
C2	Expérience démontrée dans la prestation de soutien technique de niveau 2 pour les applications logicielles	Maximum – 3 points 1 point – Trois (3) années d'expérience démontrée dans la prestation de soutien technique		

Solicitation No. – N° de l’invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
010

Buyer ID – Id de l’acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

		<p>de niveau 2 pour les applications logicielles</p> <p>2 points – Cinq (5) années d’expérience démontrée dans la prestation de soutien technique de niveau 2 pour les applications logicielles</p> <p>3 points – Plus de cinq (5) années d’expérience démontrée dans la prestation de soutien technique de niveau 2 pour les applications logicielles</p>		
C3	Expérience démontrée dans le conditionnement des applications logicielles aux fins de mise en œuvre	<p>Maximum – 3 points</p> <p>1 point – Trois (3) années d’expérience démontrée dans le conditionnement des applications logicielles aux fins de mise en œuvre</p> <p>2 points – Cinq (5) années d’expérience démontrée dans le conditionnement des applications logicielles aux fins de mise en œuvre</p> <p>3 points – Plus de cinq (5) années d’expérience démontrée dans le conditionnement des applications logicielles aux fins de mise en œuvre</p>		
Total : 8 points (minimum de 4 points) :				

Volet 1 Résumé de points

RÉSUMÉ DE POINTS VOLET 1 – SOUTIEN OPÉRATIONNEL		
Critères	Points total	Points maximum
Qualifications de l’entreprise (Table 1.1)		/13
Volet 1 – Soutien opérationnel (Table 1.2)		/37

Total		/50
--------------	--	------------

1.3 Volet 2 – Soutien des activités de GI-TI

Titre du poste B.1 Analyste des activités – Niveau 2				
Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.		Satisfait	Non satisfait	Où cela est attesté dans la soumission
O1	Cinq (5) années d'expérience démontrée au cours des dix (10) dernières années dans l'évaluation des besoins opérationnels des clients et de la manière d'intégrer ces besoins aux processus, aux systèmes et aux flux de travail de la TI			
Critères cotés		Points accordés en fonction de l'expérience La ressource reçoit les points précisés pour le niveau d'expérience correspondant ci-dessous.	Points	
C1	Expérience démontrée dans l'exécution d'analyses opérationnelles des besoins fonctionnels en vue de cerner les flux d'information et de décisions	Maximum – 3 points 1 point – Cinq (5) années d'expérience démontrée dans l'exécution d'analyses opérationnelles des besoins fonctionnels en vue de cerner les flux d'information et de décisions 2 points – Sept (7) années d'expérience démontrée dans l'exécution d'analyses opérationnelles des besoins fonctionnels en vue de cerner les flux d'information et de décisions 3 points – Plus de sept (7) années d'expérience démontrée dans l'exécution d'analyses opérationnelles des besoins fonctionnels en vue de cerner les flux d'information et de décisions		

C2	Expérience démontrée de l'analyse et de la mise en correspondance des processus automatisés au sein d'applications et de systèmes nouveaux et existants, et entre ceux-ci	<p>Maximum – 3 points</p> <p>1 point – Cinq (5) années d'expérience démontrée de l'analyse et de la mise en correspondance des processus automatisés au sein d'applications et de systèmes nouveaux et existants, et entre ceux-ci</p> <p>2 points – Sept (7) années d'expérience démontrée de l'analyse et de la mise en correspondance des processus automatisés au sein d'applications et de systèmes nouveaux et existants, et entre ceux-ci</p> <p>3 points – Plus de sept (7) années d'expérience démontrée de l'analyse et de la mise en correspondance des processus automatisés au sein d'applications et de systèmes nouveaux et existants, et entre ceux-ci</p>		
C3	Expérience démontrée dans la direction d'examens fonctionnels et la consignation d'exigences relatives aux solutions logicielles	<p>Maximum – 3 points</p> <p>1 point – Trois (3) années d'expérience démontrée dans la direction d'examens fonctionnels et la consignation d'exigences relatives aux solutions logicielles</p> <p>2 points – Cinq (5) années d'expérience démontrée dans la direction d'examens fonctionnels et la consignation d'exigences relatives aux solutions logicielles</p> <p>3 points – Plus de cinq (5) années d'expérience démontrée dans la direction d'examens fonctionnels et la consignation d'exigences par rapport aux solutions logicielles</p>		
Total : 9 points (minimum de 4 points)				

Titre du poste B.14 Rédacteur technique – Niveau 2				
Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.		Satisfait	Non satisfait	Où cela est attesté dans la soumission
O1	Cinq (5) années d'expérience démontrée au cours des dix (10) dernières années dans l'élaboration de documentation et de communications en matière de TI			
Critères cotés		Points accordés en fonction de l'expérience	Points	
		La ressource reçoit les points précisés pour le niveau d'expérience correspondant ci-dessous.		
C1	Expérience démontrée dans la rédaction de procédures techniques pour les spécialistes en TI	Maximum – 3 points 1 point – Trois (3) années d'expérience démontrée dans la rédaction de procédures techniques pour les spécialistes en TI 2 points – Cinq (5) années d'expérience démontrée dans la rédaction de procédures techniques pour les spécialistes en TI 3 points – Plus de cinq (5) années d'expérience démontrée dans la rédaction de procédures techniques pour les spécialistes en TI		
C2	Expérience démontrée dans la rédaction de communications à l'intention des utilisateurs finaux pour des initiatives de TI à grande échelle (plus de 3 000 utilisateurs)	Maximum – 3 points 1 point – Trois (3) années d'expérience démontrée dans la rédaction de communications à l'intention des utilisateurs finaux pour des initiatives de TI à grande échelle 2 points – Cinq (5) années d'expérience démontrée dans la rédaction de communications à l'intention des utilisateurs finaux pour des initiatives de TI à grande échelle 3 points – Plus de cinq (5) années d'expérience démontrée		

		dans la rédaction de communications à l'intention des utilisateurs finaux pour des initiatives de TI à grande échelle		
C3	Expérience démontrée dans la révision et l'édition de la documentation pour assurer l'exactitude et la conformité aux normes organisationnelles	<p>Maximum – 3 points</p> <p>1 point – Trois (3) années d'expérience démontrée dans la révision et l'édition de la documentation pour assurer l'exactitude et la conformité aux normes organisationnelles</p> <p>2 points – Cinq (5) années d'expérience démontrée dans la révision et l'édition de la documentation pour assurer l'exactitude et la conformité aux normes organisationnelles</p> <p>3 points – Plus de cinq (5) années d'expérience démontrée dans la révision et l'édition de la documentation pour assurer l'exactitude et la conformité aux normes organisationnelles</p>		
Total : 9 points (minimum de 4 points)				

Titre du poste I.9 Administrateur de systèmes – Niveau 2				
Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.		Satisfait	Non satisfait	Où cela est attesté dans la soumission
O1	Cinq (5) années d'expérience démontrée au cours des dix (10) dernières années dans l'administration de systèmes			
Critères cotés		Points accordés en fonction de l'expérience La ressource reçoit les points précisés pour le niveau d'expérience correspondant ci-dessous.	Points	

C1	Expérience démontrée dans l'utilisation d'outils de gestion des systèmes, comme Tivoli, HP Service Manager ou Remedy	<p>Maximum – 2 points</p> <p>1 point – Cinq (5) années d'expérience démontrée dans l'utilisation d'outils de gestion des systèmes, comme Tivoli, HP Service Manager ou Remedy</p> <p>2 points – Plus de cinq (5) années d'expérience démontrée dans l'utilisation d'outils de gestion des systèmes, comme Tivoli, HP Service Manager ou Remedy</p>		
C2	Expérience démontrée dans l'installation, la surveillance et la maintenance d'applications logicielles et de systèmes	<p>Maximum – 3 points</p> <p>1 point – Trois (3) années d'expérience démontrée dans l'installation, la surveillance et la maintenance d'applications logicielles et de systèmes</p> <p>2 points – Cinq (5) années d'expérience démontrée dans l'installation, la surveillance et la maintenance d'applications logicielles et de systèmes</p> <p>3 points – Plus de cinq (5) années d'expérience démontrée dans l'installation, la surveillance et la maintenance d'applications logicielles et de systèmes</p>		
C3	Expérience démontrée dans l'analyse du rendement de systèmes et la recommandation d'options d'amélioration	<p>Maximum – 3 points</p> <p>1 point – Trois (3) années d'expérience démontrée dans l'analyse du rendement de systèmes et la recommandation d'options d'amélioration</p> <p>2 points – Cinq (5) années d'expérience démontrée dans l'analyse du rendement de systèmes et la recommandation d'options d'amélioration</p> <p>3 points – Plus de cinq (5) années d'expérience démontrée dans l'analyse du rendement de systèmes et la recommandation d'options d'amélioration</p>		
Total : 8 points (minimum de 4 points)				

Titre du poste I.10 Architecte technique – Niveau 2				
Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.		Satisfait	Non satisfait	Où cela est attesté dans la soumission
O1	Cinq (5) années d'expérience démontrée au cours des dix (10) dernières années dans l'élaboration d'architectures techniques, de cadres et de stratégies.			
Critères cotés		Points accordés en fonction de l'expérience	Points	
		La ressource reçoit les points précisés pour le niveau d'expérience correspondant ci-dessous.		
C1	Expérience démontrée dans l'analyse de solutions de rechange techniques et la recommandation des solutions les plus appropriées	Maximum – 3 points 1 point – Cinq (5) années d'expérience démontrée dans l'analyse de solutions de rechange techniques et la recommandation des solutions les plus appropriées 2 points – Sept (7) années d'expérience démontrée dans l'analyse de solutions de rechange techniques et la recommandation des solutions les plus appropriées 3 points – Plus de sept (7) années d'expérience démontrée dans l'analyse de solutions de rechange techniques et la recommandation des solutions les plus appropriées		
C2	Expérience démontrée dans l'élaboration et la consignation de stratégies de mise en œuvre de la technologie	Maximum – 3 points 1 point – Cinq (5) années d'expérience démontrée dans l'élaboration et la consignation de stratégies de mise en œuvre de la technologie 2 points – Sept (7) années d'expérience démontrée dans l'élaboration et la consignation de stratégies de mise en œuvre de la technologie		

		3 points – Plus de sept (7) années d'expérience démontrée dans l'élaboration et la consignation de stratégies de mise en œuvre de la technologie		
C3	Expérience démontrée dans l'analyse des exigences matérielles et logicielles à l'appui de la mise à niveau ou de la mise en œuvre de logiciels à grande échelle (plus de 3 000 utilisateurs)	<p>Maximum – 3 points</p> <p>1 point – Cinq (5) années d'expérience démontrée dans l'analyse des exigences matérielles et logicielles à l'appui de la mise à niveau ou de la mise en œuvre de logiciels à grande échelle</p> <p>2 points – Sept (7) années d'expérience démontrée dans l'analyse des exigences matérielles et logicielles à l'appui de la mise à niveau ou de la mise en œuvre de logiciels à grande échelle</p> <p>3 points – Plus de sept (7) années d'expérience démontrée dans l'analyse des exigences matérielles et logicielles à l'appui de la mise à niveau ou de la mise en œuvre de logiciels à grande échelle</p>		
Total : 9 points (minimum de 4 points)				

Titre du poste I.11 Architecte de technologie – Niveau 3					
Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.		Satisfait	Non satisfait	Où cela est attesté dans la soumission	
O1	Expérience démontrée de dix (10) années au cours des quinze (15) dernières années, développant des architectures techniques, des cadres et des stratégies pour des implémentations d'application personnalisées ou des implémentations d'application Commercial off the Shelf (COTS).				

O2	<p>Expérience démontrée à titre d’architecte de technologie sur deux (2) projets à grande échelle de mise en œuvre de la GI-TI à l’échelle d’une organisation ou d’un ministère au sein du gouvernement du Canada ou du secteur privé</p> <p>Chaque projet mentionné :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) doit avoir une équipe de projet d’au moins sept (7) membres; b) doit avoir une valeur minimale de 2 M\$. c) Le soumissionnaire doit démontrer comment le projet mentionné vise une mise en œuvre à l’échelle de l’organisation (de quelle manière le projet fournit une architecture de solutions à l’échelle de l’entreprise). 			
Critères cotés		<p>Points accordés en fonction de l’expérience La ressource reçoit les points précisés pour le niveau d’expérience correspondant ci-dessous.</p>	Points	
C1	<p>Expérience démontrée, au cours des dix (10) dernières années, à titre d’architecte de technologie (niveau 3), ayant travaillé sur au moins trois (3) projets de mise en œuvre d’un projet de GI-TI (mise en œuvre matérielle, logicielle ou les deux) à grande échelle (plus de 3 000 utilisateurs) au sein du gouvernement du Canada ou du secteur privé</p> <p>Pour chaque projet mentionné, le soumissionnaire doit fournir les détails suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) l’organisation, le titre du projet et une description des travaux, y compris les catégories de ressources gérées; b) la date et la durée des travaux du projet; c) la taille de l’organisation à laquelle le projet a été fourni. 	<p>Maximum – 3 points 1 point – Expérience démontrée, au cours des dix (10) dernières années, à titre d’architecte de technologie (niveau 3), ayant travaillé sur au moins trois (3) projets de mise en œuvre d’un projet de GI-TI (mise en œuvre matérielle, logicielle ou les deux) à grande échelle au sein du gouvernement du Canada ou du secteur privé</p> <p>2 points – Expérience démontrée, au cours des dix (10) dernières années, à titre d’architecte de technologie (niveau 3), ayant travaillé sur au moins trois (3) projets de mise en œuvre d’un projet de GI-TI (mise en œuvre matérielle, logicielle ou les deux) à grande échelle, ayant une valeur minimale de 2 M\$ chacun, au sein du gouvernement du Canada ou du secteur privé</p> <p>3 points – Expérience démontrée, au cours des dix (10) dernières années, à titre d’architecte de technologie</p>		

		(niveau 3), ayant travaillé sur plus de trois (3) projets de mise en œuvre d'un projet de GI-TI (mise en œuvre matérielle, logicielle ou les deux) à grande échelle, ayant une valeur minimale de 2 M\$ chacun, au sein du gouvernement du Canada ou du secteur privé		
C2	Expérience démontrée, au cours des dix (10) dernières années, à documenter l'architecture actuelle, à mettre au point l'architecture visée (future) et à élaborer des analyses des lacunes en vue de la mise en œuvre de stratégies de migration de l'architecture	<p>Maximum – 3 points</p> <p>1 point – Cinq (5) années d'expérience démontrée, au cours des dix (10) dernières années, à documenter l'architecture actuelle, à mettre au point l'architecture visée (future) et à élaborer des analyses des lacunes en vue de la mise en œuvre de stratégies de migration de l'architecture</p> <p>2 points – Sept (7) années d'expérience démontrée, au cours des dix (10) dernières années, à documenter l'architecture actuelle, à mettre au point l'architecture visée (future) et à élaborer des analyses des lacunes en vue de la mise en œuvre de stratégies de migration de l'architecture</p> <p>3 points – Plus de sept (7) années d'expérience démontrée, au cours des dix (10) dernières années, à documenter l'architecture actuelle, à mettre au point l'architecture visée (future) et à élaborer des analyses des lacunes en vue de la mise en œuvre de stratégies de migration de l'architecture</p>		
C3	Expérience démontrée dans la conception et la création de modèles d'architecture des technologies	<p>Maximum – 3 points</p> <p>1 point – Cinq (5) années d'expérience démontrée dans la conception et la création de modèles d'architecture des technologies</p> <p>2 points – Sept (7) années d'expérience démontrée dans la conception et la création de</p>		

		modèles d'architecture des technologies		
		3 points – Plus de sept (7) années d'expérience démontrée dans la conception et la création de modèles d'architecture des technologies		
Total : 9 points (minimum de 4 points)				

Titre du poste P.2 Architecte-conseil de l'organisation – Niveau 3				
Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.		Satisfait	Non satisfait	Où cela est attesté dans la soumission
O1	Dix (10) années d'expérience démontrée au cours des quinze (15) dernières années dans l'élaboration d'architectures techniques, de cadres et de stratégies			
O2	<p>Expérience démontrée à titre d'architecte-conseil de l'organisation sur deux (2) projets de mise en œuvre de la GI-TI à grande échelle (plus de 3 000 utilisateurs) dans l'ensemble d'une organisation ou d'un ministère au sein du gouvernement du Canada ou du secteur privé qui comprend la mise en œuvre d'une architecture orientée services (SOA) ou des projets de TI complexes mettant en cause une transformation opérationnelle</p> <p>Pour chaque projet mentionné :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) doit avoir une équipe de projet d'au moins sept (7) membres; b) la valeur minimale doit être de 2 M\$; c) il faut démontrer comment le projet désigné vise une mise en œuvre à l'échelle de l'organisation (de quelle manière le projet fournit une architecture de solutions à l'échelle de l'entreprise). d) il faut démontrer comment le projet mentionné a fourni une architecture orientée services à l'entreprise ou comment le projet adresse une transformation opérationnelle; e) il faut démontrer comment le projet mentionné a promu l'interopérabilité au niveau de l'entreprise ou quelle 			

	transformation opérationnelle a eu lieu au niveau de l'entreprise.			
Critères cotés		Points accordés en fonction de l'expérience La ressource reçoit les points précisés pour le niveau d'expérience correspondant ci-dessous.	Points	
C1	Expérience démontrée – au cours des 15 dernières années – dans la formulation de conseils stratégiques et tactiques à la haute direction sur les activités de planification de l'architecture d'application par rapport à la rationalisation des applications	<p>Maximum – 3 points</p> <p>1 point – Cinq (5) années d'expérience démontrée – au cours des 15 dernières années – dans la formulation de conseils stratégiques et tactiques à la haute direction sur les activités de planification de l'architecture d'application liées à la rationalisation des applications</p> <p>2 points – Sept (7) années d'expérience démontrée – au cours des 15 dernières années – dans la formulation de conseils stratégiques et tactiques à la haute direction sur les activités de planification de l'architecture d'application liées à la rationalisation des applications</p> <p>3 points – Plus de sept (7) années d'expérience démontrée – au cours des 15 dernières années – dans la formulation de conseils stratégiques et tactiques à la haute direction sur les activités de planification de l'architecture d'application liées à la rationalisation des applications</p>		
C2	Expérience démontrée, au cours des dix (10) dernières années, à documenter l'architecture actuelle, à mettre au point l'architecture visée (future) et à élaborer des analyses des lacunes en vue de la mise en œuvre de stratégies de migration de l'architecture	<p>Maximum – 3 points</p> <p>1 point – Cinq (5) années d'expérience démontrée, au cours des dix (10) dernières années, à documenter l'architecture actuelle, à mettre au point l'architecture visée (future) et à élaborer des analyses des lacunes en vue de la mise en œuvre de stratégies de migration de l'architecture</p>		

		<p>2 points – Sept (7) années d'expérience démontrée, au cours des dix (10) dernières années, à documenter l'architecture actuelle, à mettre au point l'architecture visée (future) et à élaborer des analyses des lacunes en vue de la mise en œuvre de stratégies de migration de l'architecture</p> <p>3 points – Plus de sept (7) années d'expérience démontrée, au cours des dix (10) dernières années, à documenter l'architecture actuelle, à mettre au point l'architecture visée (future) et à élaborer des analyses des lacunes en vue de la mise en œuvre de stratégies de migration de l'architecture</p>		
C3	<p>Expérience démontrée dans l'exécution de travaux de recherche et développement (R-D) portant sur les technologies nouvelles et émergentes (matériel et logiciels)</p> <p>Pour chaque projet de R-D, le soumissionnaire doit fournir les détails suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) l'objet des recherches ou de l'analyse; b) le résultat ou le produit livrable fourni au client. 	<p>Maximum – 3 points</p> <p>1 point – Trois (3) projets démontrés d'exécution de travaux de recherche et développement (R-D) portant sur les technologies nouvelles et émergentes (matériel et logiciels)</p> <p>2 points – Quatre (4) projets démontrés d'exécution de travaux de recherche et développement (R-D) portant sur les technologies nouvelles et émergentes (matériel et logiciels)</p> <p>3 points – Cinq (3) projets ou plus démontrés d'exécution de travaux de recherche et développement (R-D) portant sur les technologies nouvelles et émergentes (matériel et logiciels)</p>		
Total : 9 points (minimum de 4 points)				

Volet 2 Résumé de points

RÉSUMÉ DE POINTS VOLET 2 – SOUTIEN DES ACTIVITÉS GI-TI		
Critères	Points total	Points maximum
Qualifications de l'entreprise (Table 1.1)		/13
Volet 2 – Soutien des activités GI-TI (Table 1.3)		/53
Total		/66

1.4 Volet 3 – Soutien de projets de GI-TI

Titre du poste P.2 Architecte-conseil de l'organisation – Niveau 3					
Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.		Satisfait	Non satisfait	Où cela est attesté dans la soumission	
O1	Dix (10) années d'expérience démontrée au cours des quinze (15) dernières années dans l'élaboration d'architectures techniques, de cadres et de stratégies				
O2	Expérience démontrée à titre d'architecte-conseil de l'organisation sur deux (2) projets de mise en œuvre de la GI-TI à grande échelle (plus de 3 000 utilisateurs) dans l'ensemble d'une organisation ou d'un ministère au sein du gouvernement du Canada ou du secteur privé qui comprend la mise en œuvre d'une architecture orientée services (SOA) ou des projets de TI complexes mettant en cause une transformation opérationnelle Pour chaque projet mentionné : a) doit avoir une équipe de projet d'au moins sept (7) membres; b) la valeur minimale doit être de 2 M\$; c) il faut démontrer comment le projet désigné vise une mise en œuvre à l'échelle de l'organisation (de quelle manière le projet fournit une architecture de solutions à l'échelle de l'entreprise).				

	<p>d) il faut démontrer comment le projet mentionné a fourni une architecture orientée services à l'entreprise ou comment le projet adresse une transformation opérationnelle;</p> <p>e) il faut démontrer comment le projet mentionné a promu l'interopérabilité au niveau de l'entreprise ou quelle transformation opérationnelle a eu lieu au niveau de l'entreprise.</p>			
	Critères cotés	Points accordés en fonction de l'expérience La ressource reçoit les points précisés pour le niveau d'expérience correspondant ci-dessous.	Points	
C1	Expérience démontrée – au cours des 15 dernières années – dans la formulation de conseils stratégiques et tactiques à la haute direction sur les activités de planification de l'architecture d'application par rapport à la rationalisation des applications	<p>Maximum – 3 points</p> <p>1 point – Cinq (5) années d'expérience démontrée – au cours des 15 dernières années – dans la formulation de conseils stratégiques et tactiques à la haute direction sur les activités de planification de l'architecture d'application liées à la rationalisation des applications</p> <p>2 points – Sept (7) années d'expérience démontrée – au cours des 15 dernières années – dans la formulation de conseils stratégiques et tactiques à la haute direction sur les activités de planification de l'architecture d'application liées à la rationalisation des applications</p> <p>3 points – Plus de sept (7) années d'expérience démontrée – au cours des 15 dernières années – dans la formulation de conseils stratégiques et tactiques à la haute direction sur les activités de planification de l'architecture d'application liées à la rationalisation des applications</p>		

C2	<p>Expérience démontrée, au cours des dix (10) dernières années, à documenter l'architecture actuelle, à mettre au point l'architecture visée (future) et à élaborer des analyses des lacunes en vue de la mise en œuvre de stratégies de migration de l'architecture</p>	<p>Maximum – 3 points 1 point – Cinq (5) années d'expérience démontrée, au cours des dix (10) dernières années, à documenter l'architecture actuelle, à mettre au point l'architecture visée (future) et à élaborer des analyses des lacunes en vue de la mise en œuvre de stratégies de migration de l'architecture</p> <p>2 points – Sept (7) années d'expérience démontrée, au cours des dix (10) dernières années, à documenter l'architecture actuelle, à mettre au point l'architecture visée (future) et à élaborer des analyses des lacunes en vue de la mise en œuvre de stratégies de migration de l'architecture</p> <p>3 points – Plus de sept (7) années d'expérience démontrée, au cours des dix (10) dernières années, à documenter l'architecture actuelle, à mettre au point l'architecture visée (future) et à élaborer des analyses des lacunes en vue de la mise en œuvre de stratégies de migration de l'architecture</p>		
C3	<p>Expérience démontrée dans l'exécution de travaux de recherche et développement (R-D) portant sur les technologies nouvelles et émergentes (matériel et logiciels)</p> <p>Pour chaque projet de R-D, le soumissionnaire doit fournir les détails suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) l'objet des recherches ou de l'analyse; b) le résultat ou le produit livrable fourni au client. 	<p>Maximum – 3 points 1 point – Trois (3) projets démontrés d'exécution de travaux de recherche et développement (R-D) portant sur les technologies nouvelles et émergentes (matériel et logiciels)</p> <p>2 points – Quatre (4) projets démontrés d'exécution de travaux de recherche et développement (R-D) portant sur les technologies nouvelles et émergentes (matériel et logiciels)</p> <p>3 points – Cinq (5) projets ou plus démontrés d'exécution de travaux de recherche et</p>		

	développement (R-D) portant sur les technologies nouvelles et émergentes (matériel et logiciels)		
Total : 9 points (minimum de 4 points)			

Titre du poste P.5 Directeur de projet – Niveau 3					
Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.		Satisfait	Non satisfait	Où cela est attesté dans la soumission	
O1	Dix (10) années d'expérience démontrée au cours des quinze (15) dernières années dans la gestion de mises en œuvre de projets de GI-TI à grande échelle pour le gouvernement du Canada ou le secteur privé Chaque projet mentionné : a) doit avoir une équipe de projet d'au moins sept (7) membres; b) doit avoir une valeur minimale de 2 M\$.				
O2	Expérience démontrée à titre de directeur de projet pour deux (2) projets de mise en œuvre de la GI-TI à l'échelle d'une organisation ou d'un ministère au sein du gouvernement du Canada ou du secteur privé, pour la mise en œuvre de projets de TI complexes Des projets de TI complexes doivent faire référence à des solutions qui : a) ont une valeur minimale de 2 M\$; b) ont fourni une architecture de solutions à l'échelle de l'entreprise; c) ont fourni une architecture orientée services (SOA) à l'entreprise; d) ont adressée une transformation opérationnelle à l'entreprise. Pour chaque projet mentionné, le soumissionnaire doit fournir les détails suivants : a) l'organisation; b) le titre du projet; c) le valeur du projet;				

	<p>d) la date et la durée des travaux liés au projet;</p> <p>e) la taille de l'organisation à laquelle le projet a été fourni;</p> <p>f) une description des travaux, y compris une explication claire des raisons pour lesquelles le projet désigné était complexe – comment le projet a fourni une architecture de solutions à l'échelle de l'entreprise ou comment le projet a fourni une architecture orientée services (SOA) à l'entreprise ou comment le projet a adressé une transformation opérationnelle à l'entreprise.</p>			
Critères cotés		Points accordés en fonction de l'expérience La ressource reçoit les points précisés pour le niveau d'expérience correspondant ci-dessous.	Points	
C1	<p>Expérience démontrée dans la gestion d'équipes multidisciplinaires pendant toute la mise en œuvre du projet pour au moins trois (3) projets au cours des quinze (15) dernières années mettant en cause une implémentation de GI / TI à grande échelle</p> <p>Pour chaque projet mentionné, le soumissionnaire doit fournir les détails suivants :</p> <p>a) l'organisation;</p> <p>b) le titre du projet;</p> <p>c) la date et la durée des travaux liés au projet;</p> <p>d) la taille de l'organisation à laquelle le projet a été fourni.</p> <p>e) une description des travaux, y compris une explication claire des raisons pour lesquelles le</p>	<p>Maximum – 3 points</p> <p>1 point – Expérience démontrée dans la gestion d'équipes multidisciplinaires pendant toute la mise en œuvre du projet pour au moins un (1) projet au cours des quinze (15) dernières années mettant en cause une implémentation de GI / TI à grande échelle</p> <p>2 points – Expérience démontrée dans la gestion d'équipes multidisciplinaires pendant toute la mise en œuvre du projet pour au moins deux (2) projets au cours des quinze (15) dernières années mettant en cause une implémentation de GI / TI à grande échelle</p> <p>3 points – Expérience démontrée dans la gestion d'équipes multidisciplinaires pendant toute la mise en œuvre du projet pour au moins trois (3) projets au cours des quinze (15) dernières années mettant en cause une implémentation de GI / TI à grande échelle</p>		

	projet désigné était complexe.			
C2	<p>Expérience démontrée dans l'évaluation des solutions technologiques de rechange, l'élaboration d'énoncés d'incidences et d'analyses coûts-avantages, et la recommandation d'options aux intervenants et aux usagers de GI-TI</p> <p>Pour chaque projet mentionné, le soumissionnaire doit fournir les détails suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) l'organisation; b) le titre du projet; c) la date et la durée des travaux liés au projet; d) la taille de l'organisation à laquelle le projet a été fourni. 	<p>Maximum – 3 points</p> <p>1 point – Cinq (5) années d'expérience démontrée dans l'évaluation des solutions technologiques de rechange, l'élaboration d'énoncés d'incidences et d'analyses coûts-avantages, et la recommandation d'options aux intervenants et aux usagers de GI-TI</p> <p>2 points – Sept (7) années d'expérience démontrée dans l'évaluation des solutions technologiques de rechange, l'élaboration d'énoncés d'incidences et d'analyses coûts-avantages, et la recommandation d'options aux intervenants et aux usagers de GI-TI</p> <p>3 points – Plus de sept (7) années d'expérience démontrée dans l'évaluation des solutions technologiques de rechange, l'élaboration d'énoncés d'incidences et d'analyses coûts-avantages, et la recommandation d'options aux intervenants et aux usagers de GI-TI</p>		
C3	<p>Expérience démontrée dans la préparation et la réalisation de rapports et de présentations sur l'état d'avancement d'un projet à l'intention de la haute direction, y compris des diagrammes et des tableaux de bord, l'état du budget et de la mise en œuvre, les facteurs de risque et les mesures d'atténuation</p>	<p>Maximum – 3 points</p> <p>1 point – Cinq (5) années d'expérience démontrée dans la préparation et la réalisation de rapports et de présentations sur l'état d'avancement d'un projet à l'intention de la haute direction, y compris des diagrammes et des tableaux de bord, l'état du budget et de la mise en œuvre, les facteurs de risque et les mesures d'atténuation</p> <p>2 points – Sept (7) années d'expérience démontrée dans la</p>		

Solicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
010

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

		<p>préparation et la réalisation de rapports et de présentations sur l'état d'avancement d'un projet à l'intention de la haute direction, y compris des diagrammes et des tableaux de bord, l'état du budget et de la mise en œuvre, les facteurs de risque et les mesures d'atténuation</p> <p>3 points – Plus de sept (7) années d'expérience démontrée dans la préparation et la réalisation de rapports et de présentations sur l'état d'avancement d'un projet à l'intention de la haute direction, y compris des diagrammes et des tableaux de bord, l'état du budget et de la mise en œuvre, les facteurs de risque et les mesures d'atténuation</p>		
Total : 9 points (minimum de 4 points)				

Titre du poste P.6 Administrateur de projet – Niveau 1				
Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.		Satisfait	Non satisfait	Où cela est attesté dans la soumission
O1	Trois (3) années d'expérience démontrée au cours des sept (7) dernières années dans la prestation de soutien à la clientèle par téléphone, télécopieur ou courrier électronique			
Critères cotés		Points accordés en fonction de l'expérience La ressource reçoit les points précisés pour le niveau d'expérience correspondant ci-dessous.	Points	
C1	Expérience démontrée dans l'utilisation de l'outil de gestion des dossiers et des documents SGDDI/Hummingbird DM ou GCDocs	Maximum – 3 points 1 point – Deux (2) années d'expérience démontrée dans l'utilisation de l'outil de gestion des dossiers et des documents SGDDI/Hummingbird DM ou GCDocs		

		<p>2 points – Trois (3) années d'expérience démontrée dans l'utilisation de l'outil de gestion des dossiers et des documents SGDDI/Hummingbird DM ou GCDocs</p> <p>3 points – Plus de trois (3) années d'expérience démontrée dans l'utilisation de l'outil de gestion des dossiers et des documents SGDDI/Hummingbird DM ou GCDocs</p>		
C2	Expérience démontrée dans l'utilisation de Microsoft Office dans un milieu opérationnel pour créer des documents, des présentations et des feuilles de calcul	<p>Maximum – 2 points</p> <p>1 point – Cinq (5) années d'expérience démontrée d'utilisation de Microsoft Office dans un milieu d'opérationnel pour créer des documents, des présentations et des feuilles de calcul</p> <p>2 points – Plus de cinq (5) années d'expérience démontrée d'utilisation de Microsoft Office dans un milieu opérationnel pour créer des documents, des présentations et des feuilles de calcul</p>		
C3	Expérience démontrée dans la coordination de réunions, de téléconférences et d'exposés pour des équipes de projet travaillant dans des endroits dispersés géographiquement	<p>Maximum – 3 points</p> <p>1 point – Trois (3) années d'expérience démontrée dans la coordination de réunions, de téléconférences et d'exposés pour des équipes de projet travaillant dans des endroits dispersés géographiquement</p> <p>2 points – Quatre (4) années d'expérience démontrée dans la coordination de réunions, de téléconférences et d'exposés pour des équipes de projet travaillant dans des endroits dispersés géographiquement</p> <p>3 points – Plus de quatre (4) années d'expérience démontrée dans la coordination de réunions, de téléconférences et d'exposés pour des équipes de projet travaillant dans des</p>		

Solicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
010

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

		endroits dispersés géographiquement		
Total de 8 points (minimum de 4 points)				

Titre du poste P.6 Administrateur de projet – Niveau 2				
Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.		Satisfait	Non satisfait	Où cela est attesté dans la soumission
O1	Cinq (5) années d'expérience démontrée au cours des dix (10) dernières années dans la prestation de services d'administration de projets de GI-TI			
Critères cotés		Points accordés en fonction de l'expérience La ressource reçoit les points précisés pour le niveau d'expérience correspondant ci-dessous.	Points	
C1	Expérience démontrée dans l'utilisation de l'outil de gestion des dossiers et des documents SGDDI/Hummingbird DM ou GCDOcs	Maximum – 3 points 1 point – Deux (2) années d'expérience démontrée dans l'utilisation de l'outil de gestion des dossiers et des documents SGDDI/Hummingbird DM ou GCDOcs 2 points – Trois (3) années d'expérience démontrée dans l'utilisation de l'outil de gestion des dossiers et des documents SGDDI/Hummingbird DM ou GCDOcs 3 points – Plus de trois (3) années d'expérience démontrée dans l'utilisation de l'outil de gestion des dossiers et des documents SGDDI/Hummingbird DM ou GCDOcs		

C2	Expérience démontrée dans la préparation de documentation de projet comme des documents sur l'avancement des projets, des rapports sur le budget d'un projet, et des procès-verbaux pour les réunions concernant un projet	<p>Maximum – 3 points</p> <p>1 point – Trois (3) années d'expérience démontrée dans la préparation de documentation de projet comme des documents sur l'avancement des projets, des rapports sur le budget d'un projet, et des procès-verbaux pour les réunions concernant un projet</p> <p>2 points – Cinq (5) années d'expérience démontrée dans la préparation de documentation de projet comme des documents sur l'avancement des projets, des rapports sur le budget d'un projet, et des procès-verbaux pour les réunions concernant un projet</p> <p>3 points – Plus de cinq (5) années d'expérience démontrée dans la préparation de documentation de projet comme des documents sur l'avancement des projets, des rapports sur le budget d'un projet, et des procès-verbaux pour les réunions concernant un projet</p>		
C3	Expérience démontrée dans le rapprochement de rapports financiers, de la documentation sur la planification d'un projet et du budget	<p>Maximum – 3 points</p> <p>1 point – Trois (3) années d'expérience démontrée dans le rapprochement de rapports financiers, de la documentation sur la planification d'un projet et du budget</p> <p>2 points – Cinq (5) années d'expérience démontrée dans le rapprochement de rapports financiers, de la documentation sur la planification d'un projet et du budget</p> <p>3 points – Plus de cinq (5) années d'expérience démontrée dans le rapprochement de rapports financiers, de la documentation sur la planification d'un projet et du budget</p>		

Total : 9 points (minimum de 4 points)		
---	--	--

Titre du poste P.9 Gestionnaire de projet – Niveau 3					
Critères obligatoires – La ressource proposée doit satisfaire aux critères obligatoires suivants. Dans le cas contraire, la soumission sera jugée non conforme.		Satisfait	Non satisfait	Où cela est attesté dans la soumission	
O1	Dix (10) années d'expérience démontrée au cours des quinze (15) dernières années dans la gestion de mises en œuvre de projets de GI-TI à grande échelle pour le gouvernement du Canada				
O2	<p>Expérience démontrée à titre de gestionnaire de projet pour deux (2) projets de mise en œuvre de la GI-TI à l'échelle d'une organisation ou d'un ministère au sein du gouvernement du Canada ou du secteur privé, pour la mise en œuvre de projets de TI complexes</p> <p>Des projets de TI complexes doivent faire référence à des solutions qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) ont une valeur minimale de 2 M\$; b) ont fourni une architecture de solutions à l'échelle de l'entreprise; c) ont fourni une architecture orientée services (SOA) à l'entreprise; d) ont adressée une transformation opérationnelle à l'entreprise. <p>Pour chaque projet mentionné, le soumissionnaire doit fournir les détails suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) l'organisation; b) le titre du projet; c) le valeur du projet; d) la date et la durée des travaux liés au projet; e) la taille de l'organisation à laquelle le projet a été fourni; f) une description des travaux, y compris une explication claire des raisons pour lesquelles le projet désigné était complexe – comment le projet a fournit une architecture de solutions à l'échelle de l'entreprise ou comment le projet a fournit une architecture orientée services (SOA) à l'entreprise ou comment le 				

	projet a adressé une transformation opérationnelle à l'entreprise.			
Critères cotés		Points accordés en fonction de l'expérience La ressource reçoit les points précisés pour le niveau d'expérience correspondant ci-dessous.	Points	
C1	<p>Expérience démontrée dans la rédaction d'un minimum de trois (3) documents d'approbation de projet, utilisant la charte de projet du Conseil du Trésor du Canada pour un ministère fédéral du gouvernement du Canada au cours des dix (10) dernières années.</p> <p>Pour chaque DAP désigné, le soumissionnaire doit fournir les détails suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) l'organisation, le titre du DAP et la description des travaux; b) la date et le temps consacré à la rédaction du DAP; c) la taille de l'organisation à laquelle le DAP a été fourni. 	<p>Maximum – 3 points</p> <p>1 point – Expérience démontrée dans la rédaction d'un (1) document d'approbation de projet, utilisant la charte de projet du Conseil du Trésor du Canada pour un ministère fédéral du gouvernement du Canada au cours des dix (10) dernières années</p> <p>2 points – Expérience démontrée dans la rédaction de deux (2) documents d'approbation de projet, utilisant la charte de projet du Conseil du Trésor du Canada pour un ministère fédéral du gouvernement du Canada au cours des dix (10) dernières années</p> <p>3 points – Expérience démontrée dans la rédaction de plus de trois (3) documents d'approbation de projet, utilisant la charte de projet du Conseil du Trésor du Canada pour un ministère fédéral du gouvernement du Canada au cours des dix (10) dernières années</p>		
C2	<p>Expérience démontrée dans la rédaction d'un minimum de trois (3) demandes de propositions (DP), ayant une valeur minimale de 2 M\$ chacune, pour un ministère fédéral du gouvernement du Canada au cours des dix (10) dernières années</p>	<p>Maximum – 3 points</p> <p>1 point – Expérience démontrée dans la rédaction d'une (1) demande de propositions (DP), ayant une valeur minimale de 2 M\$, pour un ministère fédéral du gouvernement du Canada au cours des dix (10) dernières années</p> <p>2 points – Expérience démontrée dans la rédaction de</p>		

	<p>Pour chaque DP désignée, le soumissionnaire doit fournir les détails suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) l'organisation, le titre de la DP et la description des travaux; b) la date et le temps consacré à la rédaction de la DP; c) la taille de l'organisation à laquelle la DAP a été fournie. 	<p>deux (2) demandes de propositions (DP), ayant une valeur minimale de 2 M\$ chacune, pour un ministère fédéral du gouvernement du Canada au cours des dix (10) dernières années</p> <p>3 points – Expérience démontrée dans la rédaction de trois (3) demandes de propositions (DP), ayant une valeur minimale de 2 M\$ chacune, pour un ministère fédéral du gouvernement du Canada au cours des dix (10) dernières années</p>		
C3	<p>Expérience démontrée dans l'élaboration et la tenue à jour de la documentation de projet, y compris des calendriers, des plans de travail et des rapports d'étape</p>	<p>Maximum – 3 points</p> <p>1 point – Cinq (5) années d'expérience démontrée dans l'élaboration et la tenue à jour de la documentation de projet, y compris des calendriers, des plans de travail et des rapports d'étape</p> <p>2 points – Sept (7) années d'expérience démontrée dans l'élaboration et la tenue à jour de la documentation de projet, y compris des calendriers, des plans de travail et des rapports d'étape</p> <p>3 points – Plus de sept (7) années d'expérience démontrée dans l'élaboration et la tenue à jour de la documentation de projet, y compris des calendriers, des plans de travail et des rapports d'étape</p>		
Total : 9 points (minimum de 4 points)				

Volet 3 Résumé de points

RÉSUMÉ DE POINTS VOLET 3 – SOUTIEN DE PROJETS GI-TI		
Critères	Points total	

Solicitation No. – N° de l’invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
010

Buyer ID – Id de l’acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

		Points maximum
Qualifications de l’entreprise (Table 1.1)		/13
Volet 3 – Soutien de projets GI-TI (Table 1.4)		/44
Total		/57

PIÈCE JOINTE 4.1 — APPENDICE 1

SPICT DESCRIPTION DES CATÉGORIES DE RESSOURCES

VOLET 1 – SOUTIEN OPÉRATIONNEL

B.10 Spécialiste, service de dépannage
Niveaux d'expérience Niveau 1 : < 5 années d'expérience Niveau 2 : 5- < 10 années d'expérience Niveau 3 : 10+ années d'expérience
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure : <ul style="list-style-type: none">• Exécuter une variété de tâches d'analyse et de contrôle des problèmes du réseau, surveiller les systèmes de gestion de réseau et répondre de façon pertinente aux questions et problèmes des utilisateurs; effectuer une analyse initiale du problème et diriger la question vers d'autres employés appropriés s'il y a lieu.• Assurer la liaison avec les utilisateurs du réseau et le personnel technique afin de communiquer l'état de solution de problème; tenir des registres sur les demandes d'aide.• Maintenir la liaison avec des utilisateurs de réseau et le personnel technique pour communiquer le statut de résolution de problème aux utilisateurs de réseau; enregistrer et tracer les demandes pour de l'aide.• Élaborer, mettre en œuvre, et aide à préparer des manuels de procédure et la documentation à l'intention du service de dépannage; mener des sondages périodiques sur la satisfaction des utilisateurs et surveiller les tendances relatives aux problèmes des utilisateurs; recommander des améliorations aux systèmes du réseau et rédiger des rapports en se basant sur l'information recueillie lors des sondages des utilisateurs.• Élaborer, mettre en œuvre, et aider à transmettre des renseignements sur le réseau aux utilisateurs pour inclure des renseignements sur les procédures de dépannage et les manuels du réseau.• Élaborer, mettre en œuvre, et aider à transmettre des renseignements sur le réseau aux utilisateurs pour inclure des renseignements sur les procédures de dépannage et les manuels du réseau.• Participer aux installations sur place des systèmes du réseau à l'intention des utilisateurs.• Remplir des fonctions connexes.
B.13 Spécialiste, soutien des opérations
Niveaux d'expérience Niveau 1 : < 5 années d'expérience Niveau 2 : 5- < 10 années d'expérience Niveau 3 : 10+ années d'expérience
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure : <ul style="list-style-type: none">• Fournir des services de soutien en administration des systèmes et exploitation des systèmes, incluant l'accès et le profil des utilisateurs, les outils de sauvegarde et de reprise, et les opérations quotidiennes des systèmes informatiques.• Effectuer des mises à niveau de logiciels et des retouches.• Assurer une liaison avec le client pour s'assurer que les modifications demandées sont mises en œuvre.• Contrôler les tendances de volume de travail informatique et modifier les volumes en vue d'assurer l'utilisation optimale des ressources informatiques.

VOLET 2 – SOUTIEN DES ACTIVITÉS DE GI-TI

B.1 Analyste des activités

Niveaux d'expérience

Niveau 1 : < 5 années d'expérience
Niveau 2 : 5- < 10 années d'expérience
Niveau 3 : 10+ années d'expérience

Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :

- Élaborer et documenter des énoncés d'exigences pour les options proposées.
- Analyser les besoins fonctionnels en vue d'identifier des flux d'information, de procédures et de décisions.
- Évaluer les procédures et les méthodes en place, identifier et documenter le contenu, la structure et les sous-systèmes d'application.
- Définir et documenter les interfaces entre les opérations manuelles et automatisées dans les sous-systèmes d'application, avec les systèmes de l'extérieur et entre les nouveaux systèmes et les systèmes en place.
- Établir des critères d'essais d'acceptation avec le client.
- Appuyer et employer les méthodologies ministérielles sélectionnées

B.14 Rédacteur technique

Niveaux d'expérience

Niveau 1 : < 5 années d'expérience
Niveau 2 : 5- < 10 années d'expérience
Niveau 3 : 10+ années d'expérience

Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :

- Documenter le texte d'aide, les manuels d'utilisation, la documentation technique, le contenu des pages Web, etc.
- Réviser les normes relatives à la documentation et la documentation de projet existante.
- Identifier les besoins en matière de documentation et dresser des plans pour les combler.
- Faire la cueillette de renseignements sur les options et les fonctions que les développeurs fournissent.
- Évaluer l'auditoire des documents et des manuels requis, et préparer un énoncé de but et d'étendue pour chacun d'entre eux.
- Élaborer une table des matières pour chaque document/manuel et rédiger ou réviser le contenu requis.
- Enquêter sur l'exactitude des renseignements recueillis en utilisant directement le matériel pour lequel la documentation est élaborée.
- Préparer ou coordonner la préparation de toutes les illustrations et de tous les diagrammes requis.
- Concevoir la présentation des documents et manuels.
- Utiliser des progiciels de traitement de texte, d'édition et de graphisme pour produire une copie finale prête à photographier.

VOLET 2 – SOUTIEN DES ACTIVITÉS DE GI-TI (CONTINUÉ)

I.9 Administrateur de systèmes

Niveaux d'expérience

Niveau 1 : < 5 années d'expérience
Niveau 2 : 5- < 10 années d'expérience
Niveau 3 : 10+ années d'expérience

Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :

- Installer, surveiller, mettre à jour et entretenir des systèmes d'exploitation.
- Installer, surveiller, mettre à jour et entretenir le logiciel et le matériel.
- Travailler avec des analystes des activités commerciales, des gestionnaires de projet, des concepteurs et des clients/intervenants afin d'entretenir et améliorer la performance du logiciel.
- Mettre en œuvre des stratégies de résolution de problèmes afin de dépanner et résoudre les problèmes techniques.
- Offrir des procédures d'administration de system fiables et dans les délais prescrits, comme la sauvegarde et le rétablissement.
- Analyser le rendement du system et recommander des améliorations.

I.10 Architecte technique

Niveaux d'expérience

Niveau 1 : < 5 années d'expérience
Niveau 2 : 5- < 10 années d'expérience
Niveau 3 : 10+ années d'expérience

Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :

- Élaborer des architectures techniques, des cadres et des stratégies, soit pour une organisation ou pour une partie majeure d'application, dans le but de se conformer aux exigences en matière d'opérations et d'applications.
- Identifier les politiques et les exigences qui font avancer une solution particulière.
- Analyser et évaluer des solutions ayant recours à une technologie alternative en vue de résoudre des problèmes opérationnels.
- Assurer l'intégration de tous les aspects des solutions technologiques.
- Évaluer le matériel et le logiciel en fonction de leur capacité de soutenir les exigences précisées et, en déterminant les embouteillages possibles et réels, améliorer le rendement du système en recommandant des modifications en ce qui a trait au matériel.
- Réviser les exigences relatives aux systèmes de logiciels et aux données ainsi que les besoins en matière de communication et de réaction, et identifier les systèmes d'exploitation et les langages requis pour les soutenir.

VOLET 2 – SOUTIEN DES ACTIVITÉS DE GI-TI (CONTINUÉ)

I.11 Architecte de technologie

Niveaux d'expérience

Niveau 1 : < 5 années d'expérience
Niveau 2 : 5- < 10 années d'expérience
Niveau 3 : 10+ années d'expérience

Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :

- Élaborer des architectures techniques, des cadres et des stratégies, soit pour une organisation ou pour une partie majeure d'application, dans le but de se conformer aux exigences en matière d'opérations et d'applications.
- Identifier les politiques et les exigences qui font avancer une solution particulière.
- Analyser et évaluer des solutions ayant recours à une technologie alternative en vue de résoudre des problèmes opérationnels.
- Assurer l'intégration de tous les aspects des solutions technologiques.
- Surveiller les tendances de l'industrie en vue d'assurer que les solutions cadrent bien avec les orientations technologiques du gouvernement et de l'industrie.
- Fournir des renseignements, des orientations et du soutien aux technologies émergentes.
- Effectuer des analyses d'impact sur les changements technologiques.
- Offrir de l'aide à l'équipe des applications et de soutien technique en ce qui concerne les applications appropriées de l'infrastructure en place.
- Réviser la conception d'application et de programme ou la conception d'infrastructure technique afin de s'assurer de la conformité avec les normes et de recommander des améliorations des performances.

P.2 Architecte-conseil de l'organisation

Niveaux d'expérience

Niveau 1 : < 5 années d'expérience
Niveau 2 : 5- < 10 années d'expérience
Niveau 3 : 10+ années d'expérience ou 5+ années d'expérience avec certification professionnelle reconnue

Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :

- Évaluer l'intégration de l'architecture opérationnelle et des TIC et sa conformité à la stratégie opérationnelle de l'organisation et la stratégie en ce qui concerne les TIC, évaluer le degré d'harmonisation avec le Programme d'habilitation à la transformation opérationnelle et le Programme d'architecture fédérée du Dirigeant principal de l'information du Conseil du Trésor et recommander des modifications à apporter à l'architecture opérationnelle et des TIC afin de l'harmoniser davantage avec ces facteurs externes.
- Déterminer les exigences futures relatives à l'architecture opérationnelle et des TIC par rapport à l'architecture actuelle de l'organisation, réaliser des analyses des lacunes, établir des exigences relatives à l'architecture de la technologie, et préparer des stratégies de migration.
- Évaluer la faisabilité de la migration de l'état actuel vers l'architecture opérationnelle et les technologies habilitantes visées et cerner les risques liés à la migration vers l'architecture opérationnelle et les technologies visées et faire des recommandations concernant l'atténuation des risques.
- Cerner les tendances opérationnelles et technologiques qui créent des occasions d'amélioration sur le plan opérationnel, informer les cadres supérieurs dont le travail touche les activités et les TIC des tendances et des nouvelles technologies ainsi que des répercussions sur la stratégie opérationnelle et sur la stratégie concernant les TIC de l'organisation et du gouvernement, effectuer des simulations et recommander les modifications qu'il serait nécessaire d'apporter à l'architecture et à l'infrastructure des TIC actuelles, et recommander des méthodologies, des stratégies et des solutions de rechange.
- Élaborer un plan d'évolution de l'architecture, mettre en ordre de priorité les initiatives concernant l'évolution de l'architecture et élaborer et mettre en œuvre un plan d'évolution de l'architecture.
- Gérer l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'amélioration de l'architecture.
- Encadrer les employés et leur donner la formation nécessaire pour qu'ils puissent accomplir toutes les tâches énumérées ci-dessus.

Solicitation No. – N° de l'invitation
T8086-152167

Amd. No – N° de la modif.
010

Buyer ID – Id de l'acheteur
384zm

Client Ref. No. – N° de réf. De client
T8086-152167/A

File No. – N° du dossier
384zm T8086-152167/A

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

VOLET 3 – SOUTIEN DE PROJETS DE GI-TI

P.2 Architecte-conseil de l'organisation

Niveaux d'expérience

Niveau 1 : < 5 années d'expérience

Niveau 2 : 5- < 10 années d'expérience

Niveau 3 : 10+ années d'expérience ou 5+ années d'expérience avec certification professionnelle reconnue

Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :

- Évaluer l'intégration de l'architecture opérationnelle et des TIC et sa conformité à la stratégie opérationnelle de l'organisation et la stratégie en ce qui concerne les TIC, évaluer le degré d'harmonisation avec le Programme d'habilitation à la transformation opérationnelle et le Programme d'architecture fédérée du Dirigeant principal de l'information du Conseil du Trésor et recommander des modifications à apporter à l'architecture opérationnelle et des TIC afin de l'harmoniser davantage avec ces facteurs externes.
- Déterminer les exigences futures relatives à l'architecture opérationnelle et des TIC par rapport à l'architecture actuelle de l'organisation, réaliser des analyses des lacunes, établir des exigences relatives à l'architecture de la technologie, et préparer des stratégies de migration.
- Évaluer la faisabilité de la migration de l'état actuel vers l'architecture opérationnelle et les technologies habilitantes visées et cerner les risques liés à la migration vers l'architecture opérationnelle et les technologies visées et faire des recommandations concernant l'atténuation des risques.
- Cerner les tendances opérationnelles et technologiques qui créent des occasions d'amélioration sur le plan opérationnel, informer les cadres supérieurs dont le travail touche les activités et les TIC des tendances et des nouvelles technologies ainsi que des répercussions sur la stratégie opérationnelle et sur la stratégie concernant les TIC de l'organisation et du gouvernement, effectuer des simulations et recommander les modifications qu'il serait nécessaire d'apporter à l'architecture et à l'infrastructure des TIC actuelles, et recommander des méthodologies, des stratégies et des solutions de rechange.
- Élaborer un plan d'évolution de l'architecture, mettre en ordre de priorité les initiatives concernant l'évolution de l'architecture et élaborer et mettre en œuvre un plan d'évolution de l'architecture.
- Gérer l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'amélioration de l'architecture.
- Encadrer les employés et leur donner la formation nécessaire pour qu'ils puissent accomplir toutes les tâches énumérées ci-dessus.

P.5 Directeur de projet

Niveaux d'expérience

Niveau 1 : < 5 années d'expérience

Niveau 2 : 5- < 10 années d'expérience

Niveau 3 : 10+ années d'expérience ou 5+ années d'expérience avec certification professionnelle reconnue

Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure :

- Gérer plusieurs gestionnaires de projet, chacun étant responsable d'un élément du projet et de l'équipe de projet associée à cet élément.
- Définir et documenter les objectifs du projet, définir des exigences budgétaires.
- Rencontrer d'autres gestionnaires de projet pour s'assurer que tous les intervenants organisationnels (internes et externes) sont engagés et font des progrès en ce qui concerne les buts de l'organisation et du projet.
- Résoudre les questions reliées au projet.
- Préparer des plans, des graphiques, des tableaux et des diagrammes en vue d'aider à analyser ou à présenter des problèmes; travailler avec une variété d'outils de gestion de projet.
- Accepter le projet.

VOLET 3 – SOUTIEN DE PROJETS DE GI-TI (CONTINUÉ)

P.6 Administrateur de projet
Niveaux d'expérience Niveau 1 : < 5 années d'expérience Niveau 2 : 5- < 10 années d'expérience Niveau 3 : 10+ années d'expérience, ou 5+ années d'expérience avec certification professionnelle reconnue
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure : <ul style="list-style-type: none">• Aider les professionnels du traitement de texte, les utilisateurs techniques et les utilisateurs dans des tâches habituelles simples.• Fournir un soutien administrative et technique de nature cléricale, au besoin, aux projets.• Aider à effectuer des tâches comme la mise à jour de la documentation et des logithèques d'applications ou de systèmes du projet.• Servir de premier contact lors des appels de dépannage en acceptant les appels entrants, en les consignand, en essayant de résoudre les problèmes simples et en se conformant aux procédures établies dans le cas des problèmes difficiles.• Faire le suivi des demandes de modification du projet.• Mettre à jour l'information pertinente sur le projet dans des fichiers papier et électronique; l'information afférente au projet peut compter des éléments comme le calendrier des activités, les rapports sur l'avancement, la correspondance du projet.• Utiliser les outils, les aides, les langages de contrôle de système aux ordinateurs personnels, aux mini-ordinateurs ou aux gros ordinateurs, en vue de faire le travail.• Communiquer avec les professionnels du traitement de texte, les utilisateurs techniques et les utilisateurs au sujet des questions administratives liées au projet.

P.9 Gestionnaire de projet
Niveaux d'expérience Niveau 1 : < 5 années d'expérience Niveau 2 : 5- < 10 années d'expérience Niveau 3 : 10+ années d'expérience ou 5+ années d'expérience avec certification professionnelle reconnue
Sans y être restreintes, les responsabilités pourraient inclure : <ul style="list-style-type: none">• Gérer plusieurs gestionnaires de projet qui ont individuellement la responsabilité d'un élément du projet et son équipe de projet.• Gérer le projet au cours de l'élaboration, de la mise en œuvre et du commencement des opérations en assurant la disponibilité de ressources ainsi que l'élaboration complète et le fonctionnement total de l'application ou du système selon les paramètres de temps, de coût et de rendement visés.• Élaborer des énoncés de problèmes; établir des procédures d'élaboration et la mise en œuvre d'applications ou de systèmes importants, nouveaux ou modifiés, en vue de résoudre ces problèmes et d'obtenir une approbation.• Définir et documenter les objectifs du projet; définir des exigences budgétaires, la composition, les rôles et les responsabilités ainsi que le cadre de référence de l'équipe du projet.• Faire des rapports sur l'avancement du projet de façon continue et à des moments prévus du cycle chronologique du projet.• Rencontrer, dans le cadre de conférences, d'autres intervenants et gestionnaires de projet, et énoncer les problèmes sous une forme qui permet leur résolution.• Préparer des plans, des graphiques, des tableaux et des diagrammes en vue d'aider à analyser ou à présenter des problèmes; travailler avec une variété d'outils de gestion de projet.• Accepter le projet.